

**FCP de droit français  
HSBC EURO SHORT TERM BOND  
FUND**

Rapport annuel au 31 décembre 2020



**HSBC**  
Global Asset  
Management

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>18</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>20</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>26</b>
Bilan Actif	26
Bilan Passif	27
Hors-Bilan	28
Compte de Résultat	29
<b>Annexes</b>	<b>31</b>
Règles et méthodes comptables	31
Evolution de l'Actif Net	36
Compléments d'information	37
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	55
Informations concernant les placements et la gestion (suite)	61
Reporting ESG-Carbone	83

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part AC (EUR): Code ISIN: FR0000972473

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle. L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.

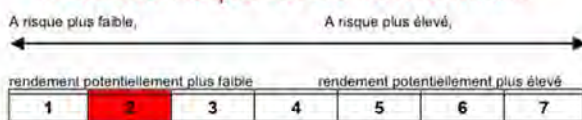
Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.

La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.

Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :

- la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
- la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
- Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- Les sommes distribuables de la part AC (EUR) sont intégralement capitalisées.
- La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



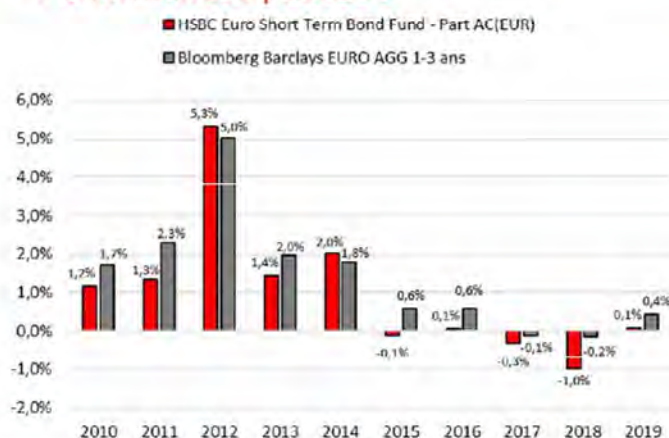
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.70%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part AC (EUR) a été créée le 18 décembre 1992.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part AC (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2020 (T1), l'épidémie du coronavirus (Covid-19) qui a sévi d'abord en Chine et en Asie dès janvier, puis dans le reste du monde, a entraîné un choc économique, dont l'impact est probablement bien supérieur aux pertes déclenchées lors de la crise financière mondiale de 2008-2009. L'urgence sanitaire et les mesures de confinement prises pour protéger la population (arrêts des activités et des déplacements non essentiels, contrôle, voire fermeture des frontières) ont fait chuter les services liés aux transports, l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, tandis que d'autres secteurs ont été relativement préservés, notamment les télécommunications ou les assurances. En Chine, où le confinement a été instauré dès la dernière semaine de janvier, les indicateurs économiques mensuels (moyenne de janvier et février) se sont fortement contractés : -20.5% en variation annuelle (a/a) pour les ventes au détail, -13.5% a/a pour la production industrielle, -24.5% a/a pour les investissements d'infrastructure. Face à l'évidence d'une pandémie, les gouvernements en Europe, aux Etats-Unis et dans une majorité de pays émergents, ont instauré des mesures de confinement, généralement à partir de la mi-mars. Aux Etats-Unis, la première semaine de confinement (14-21 mars) a entraîné une hausse de 3 millions du nombre de demandeurs d'emploi, un record depuis 1982. Afin d'amortir un choc risquant d'entraîner des conséquences pires que celles de la Grande dépression de 1929, les gouvernements et les banques centrales ont rapidement déployé des programmes économiques et monétaires exceptionnels. Ainsi, la Réserve Fédérale américaine (Fed) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont mené des interventions massives pour limiter un resserrement des conditions financières. Les banques centrales des pays émergents ont dès lors été en capacité de réduire leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas. Les gouvernements ont lancé des plans budgétaires de soutien massif, incluant dépenses de santé, mesures de liquidité aux entreprises (garanties de crédit par les états, en plus de reports d'impôts et de paiements d'intérêt ou de charges), enfin des aides aux familles et divers systèmes de compensation aux salariés ou aux chômeurs. En Europe, des garanties d'état sur les prêts aux entreprises ont été activées (jusqu'à 36% du PIB en Allemagne), en plus des mesures budgétaires de sauvegarde (jusqu'à environ 4.5% du PIB en Allemagne). Aux Etats-Unis, un soutien budgétaire d'environ 10% du PIB a été mis en place. Dans les pays émergents, des plans de sauvegarde ont été lancés, quoique dans des proportions moindres, notamment en Inde, Chine, Corée du sud, Brésil, ou Indonésie. A la fin du T1 2020, la Chine enregistrait les signes d'une reprise progressive de son activité économique grâce à l'assouplissement du confinement. Mais ailleurs dans le monde, une grande incertitude entourait encore les prévisions sur la pandémie elle-même, ainsi que sur ses retombées macroéconomiques et financières.

Au second trimestre 2020 (T2), les publications économiques ont reflété l'ampleur et la rapidité de la chute de l'activité liée aux mesures de confinement. Plus ces mesures ont été strictes, plus la contraction du PIB au T1 a été violente. Ainsi le PIB au T1 a chuté (variation trimestrielle t/t) de -5.3% en Italie et en France, -5.2% en Espagne, comparés à des baisses de -1.3% t/t aux Etats-Unis et -2.2% t/t en Allemagne ou -0.6% t/t au Japon. Parmi les pays émergents, le PIB a reculé de -9.8% t/t en Chine au T1, moment où la lutte contre la pandémie a été la plus sévère. Les mesures de confinement ont été graduellement assouplies au cours du T2, notamment à partir de mai en Europe, ce qui entraîné une forte remontée des indicateurs de confiance, et un rattrapage de la consommation. Les indicateurs des directeurs d'achat (PMI composite) de juin en zone euro ont recouvré une grande partie de leur chute, mais signalent encore une contraction de l'activité économique. Instaurées dans une majorité de pays développés, les politiques de protection de l'emploi ont préservé les revenus des ménages alors que les dépenses ont dû être reportées dans l'attente de la fin du confinement, ce qui a entraîné des taux d'épargne records (jusqu'à 32% du revenu disponible en avril aux Etats-Unis). Si les prévisions économiques intègrent bien un net



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

rebond de l'activité, celui-ci répond à l'effet mécanique du rattrapage des secteurs affectés par les mesures de confinement. Ce rebond n'est généralement pas suffisant pour compenser complètement la perte d'activité liée à la crise sanitaire. Les incertitudes sur l'évolution de la pandémie avec un risque de deuxième vague, ou de foyers de contamination épisodiques continuent de peser sur les perspectives.

Pour la plupart des économies, le consensus <sup>1</sup> n'envisage pas avant 2022 le retour du PIB aux niveaux pré-Covid. Quant aux pays émergents, la Chine et l'Asie devraient connaître une reprise plus rapide, tandis que l'Amérique latine, l'Afrique du sud et les pays producteurs de pétrole seraient plus durablement affectés. La capacité des économies à absorber ce choc sanitaire dépendra de l'efficacité et de l'ampleur des soutiens budgétaires et monétaires. Au cours du T2, les gouvernements ont renforcé leurs plans budgétaires. Ainsi l'Allemagne a annoncé un nouveau stimulus fiscal axé notamment sur des baisses de TVA et des investissements de modernisation et de transition énergétique. La France, l'Italie, l'Espagne, et le Royaume-Uni ont également renforcé leurs plans budgétaires. Au niveau de l'Union Européenne (UE), une étape décisive vers davantage de cohésion a été franchie avec la décision de l'Allemagne de soutenir un nouveau plan de relance de 750Mds€. Si ce plan sur 4 ans est adopté (à l'unanimité au sein de l'UE), il ouvrira la voie à une dette commune et des ressources propres, ce qui permettra des transferts et des prêts aux pays les plus affectés par la crise, notamment l'Italie, l'Espagne ou la Pologne. Au total, l'accumulation des soutiens budgétaires annoncés dans l'ensemble des pays de l'OCDE entraînerait un bond de l'endettement public de 110% du PIB en 2019 à près de 130% en 2021<sup>2</sup>, ce qui pose un défi de financement à moyen terme. Certes, encore ce trimestre, les banques centrales ont renforcé leur assouplissement monétaire, aidées par un environnement globalement désinflationniste. Les prévisions médianes de la Réserve Fédérale américaine (Fed) publiées ce trimestre ne signalent pas de hausses de taux pendant plus de deux ans, et indiquent une inflation inférieure à la cible avec un taux de chômage supérieur à la moyenne de long terme à horizon de 2022. La Banque Centrale Européenne (BCE) a, entre autres, augmenté son programme d'urgence pandémique (PEPP) de 750Mds€ à 1350Mds€, et a lancé de nouvelles facilités de refinancement de long terme potentiellement illimitées (PELTROs) entre mai et décembre. La Banque d'Angleterre a renforcé ses achats de titres de £645Mds à £745Mds. Enfin certaines banques centrales n'excluent pas de considérer un contrôle de la courbe des taux (yield curve control, YCC), à l'image du Japon (depuis 2016) ou de l'Australie (depuis mars 2020), ce qui permettrait de diminuer les achats de titres, mais aussi de faciliter le financement de la dette publique dans la durée.

Au troisième trimestre 2020 (T3), l'assouplissement des restrictions sanitaires a permis un rebond de l'activité économique, tiré par un fort rattrapage de la consommation des ménages, et une amélioration de l'emploi par rapport à avril. Certes, le rebond de la production industrielle et des échanges commerciaux a été relativement plus modéré que celui de la consommation des ménages, du fait de la faiblesse des investissements des entreprises. Les secteurs liés au tourisme international et aux loisirs sont restés atones : les vols commerciaux à l'échelle mondiale, par exemple, étaient toujours inférieurs de 40 % environ par rapport aux niveaux d'avant crise. Aux Etats-Unis, la production industrielle a retracé une partie de sa chute d'avril (de -16.5% en glissement annuel (a/a), à -7.7% a/a en août). Mais dans l'ensemble, ce sont surtout les rebonds de la consommation des ménages et de l'emploi qui ont surpris à la hausse. Aux Etats-Unis, le taux de chômage, passé le pic d'avril (14.7%), a surpris le consensus en retombant à 8.4% en août. Les mesures d'urgence des gouvernements, notamment les plans de chômage partiels en Europe, ou les subventions directes aux Etats-Unis, ont permis de préserver la majeure partie des revenus des ménages, ce qui a entraîné une forte hausse des taux d'épargne au T2 (entre 10% et 20% dans certaines grandes économies avancées). Ainsi en août, la consommation américaine de biens avait déjà dépassé le niveau de l'an dernier (+5.9% a/a), alors que les dépenses liées aux services, sous restrictions sanitaires la plupart du temps, accusaient encore un certain retard (-5.4% a/a). Au total, le fort rebond de l'activité économique au T3 a permis de revoir la contraction du PIB, notamment

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2020.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - Juin 2020.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

aux Etats-Unis, où la prévision pour 2020<sup>3</sup> a été révisée de -7.3% en juin, à -3.8% en septembre. En zone euro, la contraction du PIB pour 2020<sup>3</sup> a été revue dans une moindre mesure, de -9.1% en juin à -7.9% en septembre. Courant septembre, une seconde vague d'infections, notamment en Europe, avec de nouvelles restrictions, certes localisées, ont pesé sur les perspectives économiques. Face aux incertitudes liées au contrôle de la pandémie, les gouvernements ont dans l'ensemble annoncé de nouveaux dispositifs de relance budgétaire, et ont prolongé les plans de chômage partiel, ainsi que les garanties d'état sur les prêts aux entreprises. Aux Etats-Unis, les autorités ont réduit l'ampleur des mesures de soutien aux revenus des ménages dès le mois d'août. Malgré des négociations difficiles au sein du parlement américain, une nouvelle relance budgétaire de 1 500 milliards USD (près de 8 % du PIB 2019) semblait toujours envisageable avant les élections de novembre. Parmi les économies émergentes, la pandémie restait sous contrôle en Chine et à Taiwan. En Chine, le PIB<sup>3</sup> est attendu à +1.8% en 2020 et +8.0% en 2021. Mais ailleurs, la plupart des économies émergentes sont confrontées à la chute de leurs recettes extérieures, notamment celles liées au tourisme international. En Inde, Afrique du Sud, Turquie, au Brésil et Mexique, l'importance de la dette publique ou privée, ou encore une assiette fiscale réduite, contraignent le recours à la politique budgétaire. Les inquiétudes liées à la stabilité financière limitent aussi les possibilités des banques centrales d'amortir le choc de la pandémie sur l'activité économique. Après la phase de rebond au T3, la majorité des économies n'aura pas récupéré les pertes liées aux restrictions sanitaires, et cela avant fin 2021, voire après.

Au dernier trimestre 2020 (T4), les annonces de vaccins avec des taux d'efficacité élevés ont renforcé les attentes d'un rebond économique en 2021, avec une réduction sensible des risques baissiers. Certes, le démarrage des campagnes vaccinales pourrait aller plus ou moins vite selon les pays, vraisemblablement plus rapidement aux Etats-Unis qu'ailleurs, en raison des moyens mis en œuvre et des contraintes administratives allégées. Mais les délais nécessaires pour une large diffusion du vaccin sur le plan logistique ne permettent pas d'envisager une levée des contraintes sanitaires dès les premiers mois de 2021. Aussi, la propagation rapide du virus au T4 a, partout dans l'hémisphère nord, et surtout en Europe, entraîné de nouvelles restrictions sanitaires. Néanmoins le durcissement des contraintes sanitaires n'a pas atteint le niveau du printemps dernier. Ainsi écoles, administrations, chantiers de construction, usines, transports urbains sont restés opérationnels, si bien que la perte d'activité liée aux nouvelles restrictions au T4 devrait être moindre qu'au T2. Dans de nombreux pays, le rebond du PIB au T3 a surpris à la hausse, ce qui a démontré un rattrapage économique très rapide dès que les restrictions sanitaires sont levées, notamment dans le commerce de détail, avec une forte hausse des dépenses non essentielles des ménages. En revanche, dans de nombreux pays, la production industrielle a connu un rattrapage plus lent, avec des niveaux encore inférieurs à ceux de décembre 2019. Au T4, les enquêtes auprès des directeurs d'achat (indice PMI) ont indiqué une nette divergence d'activité entre le secteur manufacturier en phase d'expansion, et celui des services, en phase de contraction. Les plans budgétaires exceptionnels ont permis des transferts en faveur des entreprises et des ménages touchés par les mesures sanitaires, ainsi que des subventions salariales pour maintenir l'emploi. Les interventions massives des pouvoirs publics ont certes réduit l'impact du choc économique provoqué par la pandémie, mais ont aussi entraîné des incertitudes sur la viabilité de la dette souveraine à moyen terme, si le potentiel de production, donc les ressources liées à la base imposable, se dégradait. Le choc pandémique a ouvert de nouveaux horizons en termes de modes de consommation (par exemple en faveur des achats en ligne, ou des plateformes de contenus médias), ou d'adoptions de nouvelles technologies facilitant le télétravail. Ces changements, s'ils persistaient, pourraient entraîner de vastes mutations structurelles, avec un ajustement nécessaire des entreprises à ces nouveaux comportements. En négatif, ces mutations structurelles risquent de dégrader le potentiel de croissance à des degrés divers selon les pays : fermetures d'usines, baisse de la population active, ou encore inadéquations des ressources sectorielles, professionnelles ou géographiques. Plus favorablement, les mutations des systèmes de production, de distribution et de paiement (travail à distance, nouvelles techniques médicales, ou services fondés sur des données

---

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) – 16 septembre 2020.



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

par exemple) pourraient aussi, selon la rapidité d'ajustement des entreprises, améliorer la productivité. En parallèle des mutations provoquées par la pandémie, les nouveaux accords commerciaux signés ce trimestre devraient bouleverser les flux d'investissement et les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, l'Union européenne (UE) et la Chine ont convenu d'un accord de principe sur les investissements et les accès à leurs marchés respectifs. De plus, l'UE et le Royaume-Uni sont parvenus à un accord commercial fin décembre, ce qui va transformer les modes opératoires entre les deux régions. Surtout l'Asie va renforcer sa coopération économique régionale, grâce à un accord majeur (le RCEP pour Regional Comprehensive Economic Partnership) signé entre les 10 pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Enfin, la victoire des démocrates aux élections présidentielles américaines de novembre devrait améliorer la visibilité sur la politique commerciale des Etats-Unis. Autant de transformations, voire de ruptures mènent le consensus des économistes à une grande prudence quant aux perspectives de croissance à moyen terme.

## Panorama financier

Le premier trimestre 2020 (T1) a vu la pire performance des marchés depuis la crise financière de 2008-2009. Au cours du trimestre, la volatilité des marchés a dépassé les niveaux atteints en 2008-2009. A la crise sanitaire, s'est ajoutée une crise pétrolière. La guerre des prix déclenchée par la rupture des relations entre la Russie et l'Arabie Saoudite, alors que les investisseurs anticipent une chute inédite de la demande en raison de la généralisation des mesures de confinement, a fait plonger le prix du baril (Brent) de -66% en variation trimestrielle (t/t), à 23 USD fin mars. Dans le même temps, le prix du cuivre a chuté de -19% t/t, et l'attrait des valeurs refuges a continué de porter le prix de l'or : +4% t/t, et +22% sur un an (a/a). Jamais les marchés financiers mondiaux n'avaient connu une chute aussi rapide. Les entreprises, notamment des secteurs liés au tourisme (hôtellerie, transports, restauration) et de l'énergie, se sont trouvées sous pression face à la brusque contraction de l'économie mondiale, mais aussi face à des inconnues inédites quant à la pandémie, aux perspectives de sorties du confinement et de reprise d'activité. Ainsi au T1, les bourses mondiales (indice MSCI\* world) ont plongé de -20% t/t (et -9.5% sur un an). Les pires performances reviennent aux marchés émergents, notamment la bourse brésilienne (MSCI\* -36% t/t), tandis que la bourse chinoise chutait dans une moindre ampleur (MSCI\* -10% t/t). La demande accrue en « valeurs refuges » a aussi fortement pénalisé les devises des pays émergents : le réal brésilien, le peso mexicain, le rand sud-africain et le rouble russe ont perdu face au dollar US entre -20% t/t et -23% t/t au T1. Sur les marchés de crédit, les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>4</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont accusé des pertes relativement moins prononcées, comparés aux segments (High Yield HY)<sup>5</sup>, en partie du fait des achats de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE). L'assouplissement monétaire d'urgence massif mené par la Fed a nettement favorisé les marchés de Treasuries (-121pdb à 0.67%), et dans une moindre ampleur les Bunds allemands (-22pdb à -0.47%). En effet, courant mars, en plus d'initier un programme illimité d'achats de titres (incluant entre autres Treasuries et dette privée IG sur les marchés primaires et secondaires), la Fed a rapidement réduit ses taux directeurs au niveau plancher de 0.0%-0.25%, tandis que la BCE a maintenu son taux de dépôt inchangé à -0.5%. Du côté des obligations d'état en zone euro, l'augmentation des émissions de dettes inhérente aux plans budgétaires et l'absence de progrès dans la mutualisation des coûts liés à la pandémie ont fait monter les spreads périphériques (Italie, Espagne, Portugal et Grèce), et cela malgré les programmes d'achats de titres de la BCE, notamment le plan d'urgence pandémique (EUR 750 milliards à partir du 18 mars), en plus du plan régulier (augmenté de EUR 120 milliards le 12 mars). Enfin sur les marchés des devises face au dollar US au T1 2020, la livre sterling s'est

<sup>4</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

dépréciée de -6% t/t, l'euro de -1.6%, tandis que les valeurs dites « refuges » comme le yen japonais et le franc suisse ont relativement bien résisté (environ +1% t/t).

Au second trimestre 2020 (T2), les bourses mondiales ont fortement rebondi (MSCI\* World +18% t/t), en réaction aux mesures de soutien exceptionnel, tant sur le plan fiscal que monétaire. Les marchés des pays développés (MSCI\* +19% t/t) ont légèrement devancé ceux des pays émergents (MSCI\* EM +17% t/t), avec une surperformance des Etats-Unis (MSCI\* +22% t/t) comparée à la zone euro (MSCI\* +17% t/t), au Japon (MSCI\* +12% t/t) et au Royaume-Uni (MSCI\* +9% t/t). L'apport massif de liquidités des banques centrales, mais aussi les politiques de soutien fiscal expliquent la bonne performance des actifs risqués. Les investisseurs semblent déjà se positionner en considérant l'après-Covid. Ainsi, pendant ce rebond, les secteurs estimés gagnants ou moins vulnérables, ont surperformé, tels que la technologie, la santé, ou les biens de consommation non durables, mais aussi certaines sociétés qui répondent aux contraintes environnementales (véhicules électriques par exemple), ou aux contraintes de distanciation sociale (communication digitale, consommation en ligne ou système de paiement par exemple). En revanche, le rebond des marchés a moins bénéficié aux secteurs cycliques et aux financières, et aux secteurs affectés par les contraintes sanitaires (aviation, tourisme, hôtellerie, événementiel ou loisirs, immobilier de bureau). Du côté des pays émergents, le rattrapage au T2 a été très marqué sur les marchés les plus touchés au T1. Ainsi les indices MSCI\* ont rebondi de +30% au Brésil, +24% en Afrique du sud et en Turquie, et + 20% en Inde. Au total, malgré ce rattrapage important, l'indice MSCI\* World a terminé le trimestre en deçà de 9% par rapport à son plus haut de février dernier, et à -5% par rapport à fin 2019.

Les marchés de matières premières ont également bien performé ce trimestre en raison du rebond de la demande liée à l'assouplissement du confinement. Le prix du cuivre a gagné 22% t/t, et surtout le prix du pétrole (WTI +92% t/t à 39.3\$ fin juin). Le prix du baril de pétrole a subi une volatilité sans précédent, avec une chute en-dessous de 0\$ (-37.6\$ le 20 avril). Le plongeon de la demande mondiale de brut lié au confinement a en effet conduit à une hausse exceptionnelle des stocks, bien supérieure aux capacités de stockage, avec pour conséquence des problèmes de livraison physique lors du déboucement des contrats à terme. Enfin, le prix de l'or a poursuivi son envolée ce trimestre, avec + 13% t/t, et +26% a/a sur un an, pour finir à son plus haut historique à \$1780.96 l'once le 30 juin. La recherche de rendement dans un environnement de taux bas, et le soutien monétaire massif ont également permis une vive reprise des marchés de crédit, notamment sur le segment le moins risqué (investment grade IG) du fait des programmes d'achat des banques centrales, Réserve Fédérale américaine (Fed), Banque Centrale Européenne (BCE) et Banque d'Angleterre (BoE). Du côté des marchés de taux, le net retour de l'appétit pour le risque a conduit à un repli marqué des rendements, tant en Europe, que sur les marchés de dette émergente. Seuls les rendements du Bund allemand et des obligations japonaises ont légèrement monté, tandis que les rendements des Treasuries US étaient en très légère baisse. Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>6</sup> -1.7% t/t). L'euro a gagné 1.8% t/t face au dollar US, à 1.12. Sur les devises émergentes face au dollar US, les mouvements étaient plus sélectifs, avec +10% t/t sur le rouble russe, +3% sur le peso mexicain et le rand sud-africain, mais à l'inverse, -5% t/t sur le réal brésilien et -4% t/t sur la lire turque.

Au troisième trimestre (T3) 2020, les bourses mondiales ont fortement monté (indice MSCI\* World +7.1% en variation trimestrielle (t/t), mais cette performance masque des divergences importantes liées aux risques pandémiques. Ainsi, les places émergentes (indice MSCI\* EM +8.8% t/t) ont été tirées à la hausse par la Chine (+12.0% t/t), et l'Inde (+12.5% t/t), tandis que les bourses au Brésil et en Russie ont chuté respectivement de -7.1% t/t et -7.4% t/t. De même, les gains des marchés des pays développés (indice MSCI\* DM +6.8% t/t) ont reflété les fortes avancées des bourses américaines (MSCI\* US + 9.6% t/t), en particulier le secteur technologique. Ailleurs, l'indice MSCI\* a progressé de 4.3% t/t au Japon, seulement 0.3% t/t en zone euro, et s'est contracté de -4.6% t/t

<sup>6</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

au Royaume-Uni. Les négociations commerciales entre la zone euro et le Royaume-Uni se sont enlisées durant l'été. Le risque d'une sortie brutale est remonté, lorsque le parlement anglais a lancé la révision de l'accord de sortie signé avec l'Union européenne (UE) fin 2019, accord qui fixait les dispositions de gestion de la frontière nord-irlandaise. Sur les marchés obligataires, les taux 10 ans ont évolué en ordre dispersé, avec des hausses aux Etats-Unis, et au Royaume-Uni, ainsi que sur une majorité de places émergentes. En revanche, les taux 10 ans ont baissé en Asie, et en zone euro (notamment en Italie, Espagne et Portugal). Ces évolutions de taux contrastées ont reflété les anticipations de politiques des banques centrales, et les risques sur la croissance et l'inflation. Ainsi aux Etats-Unis, la hausse des taux et la pentification de la courbe sont liées aux surprises positives sur l'activité économique et l'inflation, mais pourraient aussi répondre à la nouvelle stratégie de politique monétaire de la Réserve Fédérale américaine (Fed). Cette nouvelle stratégie vise à relever les anticipations d'inflation, en utilisant pour cible une inflation de 2% en moyenne au cours du temps. Au Royaume-Uni, la possibilité d'un assouplissement monétaire en vue de soutenir l'économie a paru limitée, tant que les incertitudes sur un accord commercial avec l'UE continuent de peser sur la livre sterling. La plupart des banques centrales des pays émergents, notamment au Brésil, en Turquie ou en Afrique du sud, ont déjà baissé leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas, et voient désormais leurs marges de manœuvre limitées face aux risques d'instabilité financière. Sur le front des devises au T3, le real brésilien, et la lire turque ont perdu respectivement -3.7% t/t et -11.2% t/t face au dollar US, et cela malgré la poursuite de la faiblesse de la devise américaine (-3.6% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). L'euro s'est apprécié de 4.3% t/t contre le dollar US (à 1.17 fin septembre), dans le sillage d'une diminution des risques de fragmentation de l'UE. En effet, les dirigeants de l'UE sont parvenus à un accord sur le fonds de relance de 750 milliards EUR, ainsi que sur le budget européen de 2021-2028. Face à une appréciation de l'euro et à la faiblesse de l'inflation en zone euro (-0.2% a/a en août et -0.3% a/a en septembre), les risques ont penché en faveur d'un renforcement du soutien monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Dans un contexte de taux des banques centrales durablement bas, voire négatifs, les marchés de crédit ont dans l'ensemble bien réagi ce trimestre. La perspective d'une coordination fiscale et monétaire prolongée a favorisé la recherche de rendement, notamment sur les segments les plus risqués des obligations d'entreprises. Sur les marchés de matières premières, le prix de l'once d'or a continué de monter (+5.9% t/t) à \$1885.8 le 30 septembre, ainsi que celui du cuivre (+10.9% t/t).

Le dernier trimestre 2020 (T4) a débuté dans un environnement de fortes incertitudes liées au risque pandémique, de nouvelles restrictions sanitaires, notamment en Europe, et les annonces de renforcements des soutiens budgétaires. Puis, début novembre, la victoire électorale des démocrates aux élections présidentielles américaines, et surtout une série d'annonces positives sur le front des vaccins contre la COVID-19 ont soudainement renversé les tendances baissières des marchés, tout en provoquant de brusques rotations sectorielles. Dans le sillage de cette réussite médicale, les actifs risqués ont fortement monté, portés par un rapide rattrapage des valeurs cycliques, et des secteurs ou des classes d'actifs jusqu'ici malmenés par la crise sanitaire. Les indices boursiers (MSCI\* World) ont gagné +12.9% t/t au T4, notamment les places émergentes (MSCI\* EM +16.1% t/t), avec en tête le Brésil (MSCI\* +26.3% t/t), et la Turquie (MSCI\* +25.7% t/t). En variation annuelle, grâce à une bonne maîtrise de l'épidémie, les bourses chinoises ont nettement surperformé le reste du monde (MSCI\* Chine + 28.3% a/a), suivie par la bourse américaine (MSCI\* US +21.4% a/a) aidée par le fort rebond du T4. En revanche, les places européennes ont terminé l'année en baisse, notamment au Royaume-Uni (MSCI\* UK -13.2% a/a), et en zone euro (MSCI\* Eurozone -4.0% a/a) du fait de la seconde vague pandémique et des nouvelles restrictions sanitaires, imposées dès fin octobre.

Les devises des économies émergentes ont fortement rebondi contre le dollar US : rand sud-africain +14% t/t, peso mexicain +11% t/t ou real brésilien +8% t/t, sans pour autant regagner le retard perdu durant l'année. Les valeurs refuges ayant perdu leur attrait, le dollar US a baissé ce trimestre (indice DXY -4.2% t/t), et sur un an (-6.7% a/a). Les incertitudes sur un accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (finalement résolu fin décembre) ont pesé sur la devise britannique qui a perdu 5.4% face à l'euro cette année.



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Sur les marchés de crédit, les écarts de taux sur les obligations d'entreprises se sont réduits, en particulier pour le crédit à haut rendement (qui bénéficie, aux États-Unis, des mécanismes de prêt ciblés de la Réserve fédérale). L'appétit pour le risque a aussi favorisé les marchés des obligations émergentes, notamment celles libellées en devises locales. Les matières premières étaient aussi les grands gagnants au T4, notamment le baril de pétrole (WTI +20.6% t/t à USD 48.5), et la tonne de cuivre (+16.4% t/t).

Bien que les marchés risqués aient connu un fort rattrapage ce trimestre, ce qui a permis une belle performance des bourses mondiales sur un an, en hausse de 14.8% en variation annuelle (a/a), les marchés des obligations souveraines ont aussi marqué une avancée notable (indice Barclays total return global bonds +9.5% a/a). Les politiques de soutien tant monétaires que fiscales ont en effet contribué à soutenir l'ensemble des classes d'actifs, et à protéger autant que possible les investisseurs, les entreprises et l'emploi. Les banques centrales n'ont pas voulu répéter les erreurs produites après la crise de 2008-2009, en restreignant la liquidité prématurément, c'est-à-dire dès le début des campagnes vaccinales. De plus, les négociations compliquées sur un accord post-Brexit (finalement signé le 24 décembre), mais aussi sur un second plan de relance américain, et sur le budget et le fonds de reconstruction européens (finalement résolu en décembre) ont incité les banques centrales à maintenir un ton très accommodant. Ce trimestre, la Banque centrale européenne (BCE) a été la plus active, en renforçant et prolongeant ses opérations de soutien au crédit, mais aussi son programme d'achat d'obligations (PEPP) de +500Mds€ à 1850Mds€ jusqu'en mars 2022. Au sein de la Réserve Fédérale américaine (Fed), une très large majorité des membres du Comité a signalé ne pas prévoir de hausses de taux d'ici 2023. Mais comme l'inflation américaine est proche de 1.5% et la stratégie de la Fed est clairement engagée sur une politique de reflation, les rendements 10 ans des Treasuries US ont entamé un mouvement de hausse au T4 (+22pb à 0.91%), avec une pentification de la courbe des taux, et un net redressement des points morts d'inflation. En revanche, en dehors des États-Unis, les rendements obligataires étaient orientés à la baisse au T4, y compris sur les marchés émergents, dans un contexte de faible inflation, et d'appréciation des devises face au dollar US.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

Source : données Bloomberg au 31/12/2020.

## Politique de gestion

Alors que l'aversion aux risques des investisseurs avait diminué fin 2019 grâce à la signature de la phase 1 des accords commerciaux Chine/États-Unis et la confirmation du Brexit, les investisseurs ont rapidement dû se préoccuper de la dissémination du coronavirus et de ses potentielles conséquences économiques. Les craintes d'une pandémie mondiale se sont confirmées, et, à la fin du mois de mars, plus d'1.5 milliard de personnes dans le monde étaient confinées chez elles pour ralentir la progression du Covid-19.

Des prévisions très alarmistes d'une récession mondiale provoquée par la mise à l'arrêt d'une grande partie de l'économie ont provoqué la chute de la plupart des actifs risqués, et une grave crise de liquidité sur les marchés obligataires. Seules les obligations gouvernementales allemandes ont résisté en Europe, jouant leur rôle habituel de valeurs refuges.

Les banques centrales et les gouvernements ont réagi rapidement et annoncé des mesures de politique monétaire et fiscales très fortes pour endiguer la crise et atténuer les effets anticipés de la pandémie sur les économies : relance et augmentation du programme d'achats de dettes par la BCE, plan de relance économique de l'Union Européenne, mesures de soutien des entreprises et des ménages au niveau national par les gouvernements.

Ces puissants facteurs techniques ont permis aux marchés de rebondir fortement dès le mois d'avril, et aux actifs risqués de retrouver, dès la fin du premier semestre, des niveaux de valorisation moyens proches de ceux du début d'année.

La période estivale a ensuite été plus hésitante : l'arrivée d'une seconde vague de contamination et de nouvelles mesures de précaution incluant des confinements locaux susceptibles de remettre en

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

cause la reprise économique, la campagne présidentielle américaine, la reprise des tensions commerciales entre Chine et Etats-Unis/Royaume-Uni, et la mise en place compliquée du Brexit ont été autant de raisons d'inquiétudes et de retournements de marchés.

Heureusement, les annonces positives de trois laboratoires concernant l'efficacité de leurs vaccins et leur disponibilité prochaine ont redonné de l'optimisme aux investisseurs au dernier trimestre, ainsi que le réajustement très favorable des mesures de soutien de la BCE et la conclusion in-extremis d'un accord entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni sur les conditions du Brexit.

Les taux d'intérêt gouvernementaux ont fortement baissé au cours de la période, et les courbes se sont sensiblement aplaties. Les taux des obligations gouvernementales allemandes à 2 et 5 ans ont perdu respectivement 10 et 27 points de base(pb), s'établissant à -0.74% et -0,75% à la fin du mois de décembre. Les pays périphériques de la zone Euro ont, eux aussi, profité des achats de la Banque Centrale Européenne (BCE), et particulièrement l'Italie où les taux d'intérêt des obligations d'Etat de maturités correspondantes ont terminé à -0,42% et -0.05%, soit des baisses de 39pb et 70pb.

Au cours de cette année, nous avons maintenu une sous-pondération des obligations souveraines et assimilées par rapport aux titres d'émetteurs privés.

Les agences gouvernementales et les émetteurs supranationaux ont été préférés aux gouvernements des pays du cœur de la zone Euro, en raison de leur meilleure rémunération pour un risque très proche. L'exposition sur les pays périphériques a été gérée de façon dynamique, pour profiter de la volatilité plus élevée et de la courbe plus pentue de leurs taux d'intérêt, particulièrement pour l'Italie.

A la fin de l'année, le positionnement global sur ces pays était légèrement surexposé par rapport à l'indice, et environ 11% des titres publics avaient des maturités comprises entre 3 et 5 ans.

La sensibilité moyenne du portefeuille aux variations des taux d'intérêt, proche de 2, était en ligne avec celle de l'indice à la fin du mois de décembre, après avoir évolué entre 1,5 et 2,1 au cours de l'année.

Le crédit obligataire s'est bien remis de sa chute du mois de mars, et les primes de crédit avaient retrouvé, en moyenne à la fin de la période sous revue, un niveau semblable à celui de début d'année. Certains secteurs comme le transport, l'immobilier commercial ou le tourisme ont cependant moins rebondi à cause de l'impact très important de la pandémie sur leur activité.

L'activité sur le marché secondaire a été fortement contrainte par le manque de titres disponibles. Les programmes d'achats des Banques Centrales, mais aussi les opérations de rachat anticipé par les émetteurs, qui ont profité de l'aubaine des taux très bas et des courbes plates pour rallonger leur structure de financement, ainsi que les montants considérables de liquidités à investir, ont en effet asséché le marché.

Nous avons privilégié les investissements sur des titres éligibles aux programmes d'achats de la BCE, mais aussi compensé leur rareté et cherté en recherchant des rendements supérieurs offerts par des émetteurs de qualité originaires de pays extérieurs à la zone Euro.

Heureusement, le marché primaire très actif, avec des volumes dépassant nettement ceux de 2019, a permis de compenser en partie le manque de liquidité du marché secondaire. Face à l'effet rareté, et une fois passée la crise de mars, les émetteurs ont rapidement pris le pouvoir, imposant des obligations plus longues, des primes de plus en plus faibles malgré des volumes accrus, sans cependant réussir à tarir l'appétit des investisseurs, désespérés de trouver de moins en moins de titres offrant un rendement positif dans un univers en rétrécissement.

Nous avons participé à de nombreuses émissions, en maintenant notre sélection basée sur l'analyse fondamentale des émetteurs, et en veillant à payer un prix en accord avec notre évaluation. La surexposition du portefeuille sur les obligations privées par rapport aux titres d'émetteurs publics a bénéficié à la performance du Fonds. Elles représentaient environ 57% du portefeuille à la fin du mois de décembre.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Nous abordons l'année 2021 en espérant que la vie pourra retrouver un cours plus normal au cours des 12 prochains mois. Pourtant, à court terme, les perspectives économiques pour beaucoup de pays développés se sont à nouveau détériorées avec une nouvelle accélération de la contamination par la Covid-19 et l'imposition de nouvelles mesures de confinement. La mise en place mondiale des programmes de vaccination et leur efficacité seront cruciales pour le retour de la croissance économique. Avant d'atteindre un taux d'immunité collective suffisant, les facteurs techniques devraient continuer de maintenir les taux d'intérêt et les primes de crédit à des niveaux très bas. Dans les prochaines semaines, nous continuerons de surpondérer les obligations privées par rapport aux titres souverains et assimilés, en sélectionnant les émetteurs les moins impactés par les conséquences économiques de la pandémie, et en maintenant une exposition prudente aux variations des taux d'intérêt.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de -0.15% pour la Part AC, de -0.26% pour la Part AD (coupons réinvestis), de 0.12% pour la Part BC, de 0.29% pour la Part IC, de 1.61% pour la Part IC (USD), de 0.43% pour la Part K, de 0.27% pour la Part R, de 0.37% pour la Part S et de 0.55% pour la Part ZC. La Part ID (coupons réinvestis) est inactive. Les Parts K (USD) et X ayant été souscrites au cours de l'exercice, il n'y a pas de performance affichée pour ces Parts.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 0.17%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier, les informations sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) dans la politique d'investissement sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr). et au sein du présent rapport annuel pour les OPC dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros.

## Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice ou à venir

### Le 11 février 2020 – Evolutions réglementaires

Nous vous informons des différentes évolutions réglementaires intervenues sur le Fonds :

- Actualisation annuelle des performances de l'année 2019 ;
- Actualisation réglementaire dans les DICI du Fonds :  
Les DICI ont été complétés d'un texte spécifique en fonction du type de gestion, de l'existence ou non d'un indice de référence, y compris pour information et de précisions issues d'une méthodologie déterminée par l'équipe Risk de la société de gestion concernant l'écart entre l'indice de référence. Cette actualisation a été faite conformément à la mise à jour du Q&A sur l'application de la Directive OPCVM Q&A UCITS du 29 mars 2019 et communication de l'AMF du 21 octobre 2019) apportant des compléments d'informations concernant (i) le type de gestion (passive/active) et (ii) d'utilisation ou non d'un indice de référence.



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

- Adaptation rédactionnelle concernant la rubrique durée de placement recommandée dans les DICl ;
- Introduction au sein du prospectus de la possibilité pour la société de gestion de ne souscrire qu'une seule part « institutionnelle » ou « tous souscripteurs, plus particulièrement réservées à des investisseurs institutionnels », disposant d'un minimum de souscription minimale initiale ;
- Actualisation au sein du prospectus de la clause FATCA et CRS.

Ces évolutions sont sans impact sur la gestion du Fonds.

## **Le 24 juillet 2020 – Modification de l'échelle de risques**

Nous vous informons que le niveau de l'échelle de risques (SRRI), indiqué dans les DICl, a été actualisé passant de 1 à 2.

## **Le 4 décembre 2020 - création parts K (USD) et X (EUR) et suppression part IT**

Nous vous informons que le Fond fait l'objet des modifications suivantes :

- Création de deux nouvelles parts :
  - part K (USD), réservée aux entreprises d'assurance du Groupe HSBC (Code ISIN : FR0014000JU3),
  - part X (EUR), ouverte à tous souscripteurs et plus particulièrement aux investisseurs institutionnels (Code ISIN : FR0014000N21).
- Suppression de la part IT (Code ISIN : FR0013234887)

### Autres modifications :

Par ailleurs, une précision concernant l'utilisation des obligations subordonnées est ajoutée au risque principal de crédit dans le prospectus du Fonds.

Aussi, les informations présentées dans le tableau de synthèse des actifs sont désormais intégrées dans le texte pour chaque classe d'actif.

Ces évolutions n'ont pas de conséquence sur la stratégie de gestion du Fonds et ne requièrent pas de demande d'agrément de la part de l'AMF. Elles ne nécessitent aucune démarche particulière de la part des porteurs.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2020

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2020 représentent une population de 330,5 personnes en moyenne sur l'année et de 319 personnes équivalent temps plein à fin 2020 avec 38 personnes identifiées comme « Preneurs de risques » à fin décembre 2020 et tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et de fonctions de support.

AMFR	2020				Total €
	Rémunération fixe versée en 2020	Rémunération variable versée en mars 2020 (au titre de la performance 2019) + rémunérations variables différées acquises en 2020	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales & hors détachés out)	27 409 198	11 027 098	9 725 402	1 301 696	38 436 296
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (38 collaborateurs) **	5 427 978	3 630 071	2 787 008	843 063	12 688 120
Dont cadres supérieurs (14 collaborateurs) ** dont 3 collaborateurs détachés prorata temporis	1 723 140	1 077 700	841 095	236 605	3 878 540

(\*\*) Prend en compte 3 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2020 par les collaborateurs.

## Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Monétaire	431 021 253,35	426 504 389,65
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.25% 30-07-24	22 611 536,00	22 516 345,00
ITAL BUON POL 0.65% 15-10-23	19 919 450,00	19 784 350,00
DEUTSCHLAND 2.00% 04/01/2022	15 777 300,00	20 839 100,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.4% 30-04-22	5 084 000,00	30 472 480,00
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	21 093 900,00	10 535 500,00
ALLEMAGNE 1.50% 02/23	11 369 414,90	11 315 578,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.2% 01-04-22		20 892 430,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.05% 15-04-21	4 987 150,00	14 989 800,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.05% 15-01-23	10 336 940,00	8 464 163,00

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article L533-18 et suivants du Code Monétaire et Financier (« COMOFI »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-119 et suivants du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr>.

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*





## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*





## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Comptes Annuels



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2020

Portefeuille : 266 HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>593 287 160,54</b>	<b>845 437 532,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>588 823 123,55</b>	<b>845 434 462,27</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	588 823 123,55	845 434 462,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 464 036,99</b>	<b>3 070,48</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 464 036,99	3 070,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>10 960 919,83</b>	<b>11 993 889,20</b>
Opérations de change à terme de devises	10 951 738,79	11 937 639,20
Autres	9 181,04	56 250,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 604 594,00</b>	<b>1 237 778,32</b>
Liquidités	1 604 594,00	1 237 778,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>605 852 674,37</b>	<b>858 669 200,27</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2020

Portefeuille : 266 HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	600 576 408,54	841 093 190,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	227,73	13,67
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 605 061,19	-2 751 987,26
Résultat de l'exercice (a,b)	4 731 194,73	8 016 908,18
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>594 702 769,81</b>	<b>846 358 125,57</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>11 149 157,13</b>	<b>12 300 822,98</b>
Opérations de change à terme de devises	11 001 472,16	12 071 786,32
Autres	147 684,97	229 036,66
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>747,43</b>	<b>10 251,72</b>
Concours bancaires courants	747,43	10 251,72
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>605 852 674,37</b>	<b>858 669 200,27</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2020

Portefeuille : 266 HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2020

Portefeuille : 266 HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	976,84	176,53
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 612 860,60	10 859 003,99
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>7 613 837,44</b>	<b>10 859 180,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	18 028,52	12 406,10
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>18 028,52</b>	<b>12 406,10</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>7 595 808,92</b>	<b>10 846 774,42</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 756 065,66	2 384 364,52
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>5 839 743,26</b>	<b>8 462 409,90</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 108 548,53	-445 501,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 731 194,73</b>	<b>8 016 908,18</b>



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Annexes

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion financière sont de :

FR0010495044 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part IC - EUR : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0010788836 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part IC - USD : Taux de frais maximum de 0,35% TTC.

FR0011994938 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part S : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0011994904 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part K : Taux de frais maximum de 0,12% TTC.

FR0010495051 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part ID : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0010503565 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part AD : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0013287075 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part BC : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0011412642 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part R : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

FR0000972473 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part AC : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0013015534 - HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND Part ZC : Néant.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Les frais de gestion externes sont de 0,20% TTC maximum, pour toutes les parts.

## **Swing pricing**

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative de l'OPC dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et de rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôt applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres nets de souscriptions et de rachat des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions et de rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en % de l'actif net de l'OPC.

Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus de l'OPC, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr).

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'actif net au 31/12/2020

Portefeuille : 266 HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>846 358 125,57</b>	<b>759 863 839,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	328 631 002,10	662 609 196,74
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-578 190 504,74	-581 620 401,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 400 884,48	1 151 953,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 287 478,20	-4 835 580,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	761 105,70	853 064,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 811 333,99	-161 572,12
Frais de transactions	-1 640,03	-1 380,00
Différences de change	-22 306,58	-85 248,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 038 840,96	319 502,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 432 332,97	-8 471 173,93
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 471 173,93	8 790 675,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-13 668,72	-197 657,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 839 743,26	8 462 409,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>594 702 769,81</b>	<b>846 358 125,57</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	579 861 904,91	97,50
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 961 218,64	1,51
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>588 823 123,55</b>	<b>99,01</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	579 861 904,91	97,50			8 961 218,64	1,51		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 604 594,00	0,27
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							747,43	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	33 294 460,78	5,60	84 320 424,68	14,18	320 040 093,35	53,82	114 944 587,04	19,33	36 223 557,70	6,09
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 604 594,00	0,27								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	747,43									
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 951 738,79	1,84						
Comptes financiers	168 536,37	0,03						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	10 951 738,79
	Coupons et dividendes en espèces	9 181,04
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>10 960 919,83</b>
<b>DETTES</b>		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 001 472,16
	Frais de gestion fixe	147 684,97
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>11 149 157,13</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-188 237,30</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 212,56900	1 390 169,99
Parts rachetées durant l'exercice	-33 319,14600	-10 960 329,92
Solde net des souscriptions/rachats	-29 106,57700	-9 570 159,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	152 546,11600	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	121,11600	11 870,41
Parts rachetées durant l'exercice	-4 480,66200	-440 601,66
Solde net des souscriptions/rachats	-4 359,54600	-428 731,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 724,67000	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-175,770	-17 584,03
Solde net des souscriptions/rachats	-175,770	-17 584,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 425,891	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 510,11400	71 578 167,51
Parts rachetées durant l'exercice	-5 895,29400	-76 439 993,02
Solde net des souscriptions/rachats	-385,18000	-4 861 825,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 254,42500	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-0,59300	-6 527,32
Solde net des souscriptions/rachats	-0,59300	-6 527,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 067,66600	



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-115 204	-113 835 707,68
Solde net des souscriptions/rachats	-115 204	-113 835 707,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57 152	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 936,909	7 178 899,73
Parts rachetées durant l'exercice	-4 304,215	-4 463 818,07
Solde net des souscriptions/rachats	2 632,694	2 715 081,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 663,220	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	244 445,251	247 851 993,84
Parts rachetées durant l'exercice	-350 959,065	-354 367 307,09
Solde net des souscriptions/rachats	-106 513,814	-106 515 313,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	322 632,132	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	620,850	619 900,62
Parts rachetées durant l'exercice	-17 619,880	-17 658 635,95
Solde net des souscriptions/rachats	-16 999,030	-17 038 735,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 978,525	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	En montant
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	  377 576,55 0,70
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	  18 971,28 0,70

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	511,45 0,33
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	346 186,59 0,30
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	41 151,75 0,35
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	147 587,90 0,15
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	38 809,82 0,30
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	781 028,19 0,20

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 242,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			5 023 475,00
	XS1681855539	HSBC E3R+0.5% 05-10-23 EMTN	5 023 475,00
TCN			
OPC			4 464 036,99
	FR0007486634	HSBC Monetaire	4 464 036,99
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>9 487 511,99</b>



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	227,73	13,67
Résultat	4 731 194,73	8 016 908,18
<b>Total</b>	<b>4 731 422,46</b>	<b>8 016 921,85</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	181 887,66	296 083,19
<b>Total</b>	<b>181 887,66</b>	<b>296 083,19</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	8 900,88	13 960,42
Report à nouveau de l'exercice	113,72	267,86
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>9 014,60</b>	<b>14 228,28</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	24 724,67000	29 084,21600
Distribution unitaire	0,36	0,48
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 039,14	1 377,85
<b>Total</b>	<b>1 039,14</b>	<b>1 377,85</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	915 920,59	1 119 006,54
<b>Total</b>	<b>915 920,59</b>	<b>1 119 006,54</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	84 861,98	100 025,68
<b>Total</b>	<b>84 861,98</b>	<b>100 025,68</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	519 027,11	1 789 450,61
<b>Total</b>	<b>519 027,11</b>	<b>1 789 450,61</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	107 969,13	102 249,28
<b>Total</b>	<b>107 969,13</b>	<b>102 249,28</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 818 440,31	4 319 314,56
<b>Total</b>	<b>2 818 440,31</b>	<b>4 319 314,56</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	93 261,94	275 185,86
<b>Total</b>	<b>93 261,94</b>	<b>275 185,86</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 605 061,19	-2 751 987,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-10 605 061,19</b>	<b>-2 751 987,26</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-821 824,44	-242 257,64
<b>Total</b>	<b>-821 824,44</b>	<b>-242 257,64</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-39 708,25	-11 619,00
<b>Total</b>	<b>-39 708,25</b>	<b>-11 619,00</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 319,38	-643,65
<b>Total</b>	<b>-2 319,38</b>	<b>-643,65</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 964 935,34	-505 206,87
<b>Total</b>	<b>-1 964 935,34</b>	<b>-505 206,87</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 122 255,85	592 732,07
<b>Total</b>	<b>-1 122 255,85</b>	<b>592 732,07</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-930 199,70	-691 777,12
<b>Total</b>	<b>-930 199,70</b>	<b>-691 777,12</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-231 630,57	-46 162,56
<b>Total</b>	<b>-231 630,57</b>	<b>-46 162,56</b>

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 344 496,74	-1 753 790,51
<b>Total</b>	<b>-5 344 496,74</b>	<b>-1 753 790,51</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-147 690,92	-93 261,98
<b>Total</b>	<b>-147 690,92</b>	<b>-93 261,98</b>



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>939 742 577,84</b>	<b>798 290 735,99</b>	<b>759 863 839,04</b>	<b>846 358 125,57</b>	<b>594 702 769,81</b>
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC EUR</b>					
Actif net	171 895 489,15	109 519 910,12	91 826 329,59	60 140 757,30	50 426 906,45
Nombre de titres	513 012,47400	327 873,26500	277 605,09300	181 652,69300	152 546,11600
Valeur liquidative unitaire	335,07	334,03	330,78	331,07	330,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,46	-7,81	-3,67	-1,33	-5,38
Capitalisation unitaire sur résultat	5,10	3,08	1,85	1,62	1,19
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD EUR</b>					
Actif net	4 952 519,38	4 146 234,93	3 438 380,06	2 882 909,24	2 432 284,10
Nombre de titres	47 886,67200	40 840,26100	34 524,31900	29 084,21600	24 724,67000
Valeur liquidative unitaire	103,42	101,52	99,59	99,12	98,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,38	-2,39	-1,11	-0,39	-1,60
Distribution unitaire sur résultat	1,58	0,95	0,56	0,48	0,36
Crédit d'impôt unitaire					(*)
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC EUR</b>					
Actif net			2 718 764,51	159 944,33	142 571,98
Nombre de titres			27 350,651	1 601,661	1 425,891
Valeur liquidative unitaire			99,40	99,86	99,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-1,06	-0,40	-1,62
Capitalisation unitaire sur résultat			0,85	0,86	0,72

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR</b>					
Actif net	514 069 296,62	152 474 665,98	109 140 170,27	125 550 277,31	120 890 620,57
Nombre de titres	39 470,27600	11 696,69600	8 420,74800	9 639,60500	9 254,42500
Valeur liquidative unitaire	13 024,21	13 035,70	12 960,86	13 024,42	13 063,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-173,26	-304,22	-143,82	-52,40	-212,32
Capitalisation unitaire sur résultat	249,83	172,20	124,62	116,08	98,97
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD</b>					
Actif net	57 855 331,54	12 911 872,19	13 093 469,83	13 503 587,60	13 713 358,24
Nombre de titres	4 938,28900	1 080,43400	1 074,60400	1 068,25900	1 067,66600
Valeur liquidative unitaire	11 715,66	11 950,63	12 184,46	12 640,74	12 844,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	155,68	-1 303,34	509,95	554,85	-1 051,13
Capitalisation unitaire sur résultat	196,62	134,02	93,11	93,63	79,48
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ID EUR</b>					
Actif net	18 420 143,12	18 943 812,02	18 584 615,42		
Nombre de titres	1 864,00000	1 953,00000	1 953,00000		
Valeur liquidative unitaire	9 882,05	9 699,85	9 515,93		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-132,24	-228,34	-106,05		
Distribution unitaire sur résultat	190,65	128,91	91,84		
Crédit d'impôt unitaire					

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K EUR</b>					
Actif net		101 759 196,30	81 257 868,03	171 983 152,11	57 276 064,41
Nombre de titres		102 000	81 956	172 356	57 152
Valeur liquidative unitaire		997,63	991,47	997,83	1 002,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-2,66	-10,99	-4,01	-16,27
Distribution unitaire sur résultat		1,94			
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat			11,03	10,38	9,08
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R EUR</b>					
Actif net	11 992 731,77	7 934 614,41	9 200 265,88	11 471 983,74	14 249 500,52
Nombre de titres	11 531,419	7 622,676	8 889,607	11 030,526	13 663,220
Valeur liquidative unitaire	1 040,00	1 040,92	1 034,94	1 040,02	1 042,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,83	-24,29	-11,48	-4,18	-16,95
Capitalisation unitaire sur résultat	19,94	13,75	9,95	9,26	7,90
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S EUR</b>					
Actif net	120 321 339,62	366 105 420,55	432 243 594,23	435 953 637,38	328 976 652,42
Nombre de titres	118 800,534	360 799,392	428 008,167	429 145,946	322 632,132
Valeur liquidative unitaire	1 012,80	1 014,70	1 009,89	1 015,86	1 019,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,46	-23,66	-11,20	-4,08	-16,56
Capitalisation unitaire sur résultat	20,42	14,40	10,72	10,06	8,73

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC EUR</b>					
Actif net	43 238 883,22	26 654 156,67		26 185 542,02	9 100 324,78
Nombre de titres	43 235,492	26 556,969		25 977,555	8 978,525
Valeur liquidative unitaire	1 000,07	1 003,65		1 008,00	1 013,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,83	-23,38		-3,59	-16,44
Capitalisation unitaire sur résultat	4,10	15,93		10,59	10,38

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	EUR	10 000 000	10 572 898,91	1,78
BASF 0.101% 05-06-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 024 141,49	0,51
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	2 400 000	2 402 340,00	0,40
DAIGR 0 7/8 01/12/21	EUR	3 300 000	3 329 164,25	0,56
ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.125% 05-11-79	EUR	2 000 000	2 015 540,27	0,34
E ON AG 0.375% 23-08-21 EMTN	EUR	2 250 000	2 259 690,72	0,38
EON SE 0.0% 18-12-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 017 505,00	0,50
FMS 0.05% 06-07-21 EMTN	EUR	20 000 000	20 067 313,70	3,38
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 0.25% 29-11-23	EUR	4 000 000	4 038 733,70	0,68
KFW 0.25% 30-06-25 EMTN	EUR	10 000 000	10 410 845,21	1,75
KFW 2.5% 17/01/22	EUR	15 000 000	15 859 579,92	2,67
KREDITANSTALT WIEDER KFW ZCP 25-05-21	EUR	5 000 000	5 011 925,00	0,84
SAP SE 0.0% 17-05-23	EUR	2 700 000	2 716 429,50	0,46
VOLKSWAGEN BANK 1.25% 01-08-22	EUR	3 000 000	3 081 935,14	0,52
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.625% 01-04-22	EUR	3 000 000	3 042 307,19	0,51
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>90 850 350,00</b>	<b>15,28</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.0% 09-04-21	EUR	2 050 000	2 052 583,00	0,34
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>2 052 583,00</b>	<b>0,34</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOVE BON 3.65% 20-04-22	EUR	3 000 000	3 247 005,00	0,54
OMV AG 0.0% 16-06-23 EMTN	EUR	3 150 000	3 166 285,50	0,54
OMV AG 5.25% PERP	EUR	2 000 000	2 101 187,12	0,35
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>8 514 477,62</b>	<b>1,43</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BGB 2.6 06/22/24	EUR	5 000 000	5 652 014,38	0,95
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>5 652 014,38</b>	<b>0,95</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 1.75% 24-10-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 157 035,00	0,53
NT CONS FIN 0.5% 04-10-21 EMTN	EUR	900 000	907 563,58	0,16
SANT INT 1.375% 14-12-22 EMTN	EUR	5 500 000	5 682 373,22	0,96
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-25	EUR	10 000 000	10 197 750,00	1,71
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.35% 30-07-23	EUR	11 500 000	11 787 266,06	1,98
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>31 731 987,86</b>	<b>5,34</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN HONDA FIN 0.55% 17-03-23	EUR	4 000 000	4 084 700,55	0,69
AMEX CREDIT 0.625% 22-11-21	EUR	1 500 000	1 513 220,14	0,26
AT AND T INC E3R+0.85% 05-09-23	EUR	2 400 000	2 434 187,47	0,41
HONEYWELL INTL 0.0% 10-03-24	EUR	3 820 000	3 841 678,50	0,64
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.375% 31-01-23	EUR	5 000 000	5 081 443,03	0,85
LGATE 0.0% 12-11-21 EMTN	EUR	2 200 000	2 206 017,00	0,38

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MC DONALD S 0.625% 29-01-24	EUR	4 000 000	4 120 200,66	0,69
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.0% 02-12-22	EUR	6 950 000	6 983 012,50	1,18
PEPSI 0.25% 06-05-24	EUR	2 500 000	2 542 440,58	0,42
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.125% 01-03-25	EUR	1 000 000	1 008 791,64	0,17
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>33 815 692,07</b>	<b>5,69</b>
<b>FINLANDE</b>				
CRH FI SERV 1 0.875% 05-11-23	EUR	3 000 000	3 090 726,99	0,52
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 090 726,99</b>	<b>0,52</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.625% 02/21	EUR	1 100 000	1 128 684,30	0,19
AGFRNC 2 1/8 02/15/21	EUR	11 000 000	11 241 444,89	1,89
ATOS SE 0.75% 07-05-22	EUR	4 000 000	4 071 412,60	0,68
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 05-02-24	EUR	4 000 000	4 051 236,50	0,68
BNP PAR 1.125% 22-11-23 EMTN	EUR	6 000 000	6 226 446,99	1,05
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	4 000 000	4 047 618,36	0,68
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 112 741,23	0,52
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	6 000 000	6 141 300,00	1,03
CADES 0 1/8 11/25/22	EUR	500 000	506 530,21	0,09
CAISSE D'AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE 2.5% 25/10/2022	EUR	5 700 000	6 045 029,59	1,02
CAPGEMINI SE 0.5% 09-11-21	EUR	5 000 000	5 026 129,11	0,84
CAPGEMINI SE 0.625% 23-06-25	EUR	1 900 000	1 962 635,71	0,33
CARREFOUR 0.875% 12-06-23 EMTN	EUR	4 000 000	4 111 309,32	0,69
CNP ASSURANCES TF/TV 30/09/2041	EUR	3 000 000	3 210 826,64	0,54
EDF 2.75% 10/03/2023	EUR	5 000 000	5 433 440,41	0,92
ENGIE 1.375% PERP	EUR	900 000	924 646,68	0,15
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23	EUR	3 000 000	3 013 305,00	0,51
ESSILORLUXOTTICA 0.25% 05-01-24	EUR	1 300 000	1 316 425,50	0,23
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP 25-03-23	EUR	1 400 000	1 423 016,00	0,24
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP 25-03-24	EUR	4 000 000	4 094 020,00	0,69
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 079 014,52	0,35
HIT FINANCE 4 7/8 21	EUR	3 000 000	3 148 752,95	0,53
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN	EUR	6 100 000	6 173 647,05	1,04
KLEPIERRE 3.25% 02/26/21	EUR	6 200 000	6 404 429,58	1,08
LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	EUR	7 500 000	7 550 550,00	1,27
ORANGE 5.25% PERP	EUR	2 000 000	2 376 932,79	0,40
PERNOD RICARD ZCP 24-10-23	EUR	5 600 000	5 622 932,00	0,95
PSA BANQUE FRANCE 0.5% 12-04-22	EUR	800 000	809 872,99	0,13
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	4 600 000	4 612 996,58	0,77
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.67% 14-03-22	EUR	1 500 000	1 503 556,17	0,25
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0000010% 12-06-23	EUR	1 900 000	1 912 682,50	0,32
SG 0.0% 27-05-22 EMTN	EUR	4 000 000	4 018 780,00	0,68
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 20-01-23	EUR	6 400 000	6 433 152,00	1,08
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	1 700 000	1 736 585,98	0,29
TOT 3.875% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 223 215,41	0,54
TOTAL CAPITAL 3.125% 10-22	EUR	2 095 000	2 240 609,67	0,38
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.672% 30-03-22	EUR	4 000 000	4 059 293,92	0,68



# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>140 995 203,15</b>	<b>23,71</b>
<b>IRLANDE</b>				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	196 000	196 049,24	0,04
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.25% 28-02-23	EUR	1 850 000	1 861 749,47	0,31
WILLOW 3.375% 27/06/22	EUR	3 000 000	3 217 930,27	0,54
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>5 275 728,98</b>	<b>0,89</b>
<b>ITALIE</b>				
ENI 0.75% 17-05-22 EMTN	EUR	4 000 000	4 078 270,68	0,68
INTE 0.875% 27-06-22 EMTN	EUR	3 000 000	3 060 473,22	0,51
ITAL BUON POL 0.65% 15-10-23	EUR	20 000 000	20 589 885,71	3,46
ITALIE 0.35% 01-02-25	EUR	15 700 000	16 071 469,53	2,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.05% 15-01-23	EUR	12 000 000	12 117 256,96	2,04
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.3% 15-08-23	EUR	2 700 000	2 749 722,55	0,46
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-23	EUR	20 000 000	20 654 332,60	3,48
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>79 321 411,25</b>	<b>13,33</b>
<b>JAPON</b>				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 1.125% 21-11-22	EUR	3 000 000	3 074 900,96	0,51
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>3 074 900,96</b>	<b>0,51</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BEI 1.375% 09/21	EUR	11 000 000	11 202 060,96	1,88
EFSF 3.5% 04/02/2022 EMTN	EUR	3 700 000	3 988 345,25	0,67
ESM 0 02/10/23	EUR	8 000 000	8 109 680,00	1,37
EURO FINL STA 0.1% 19-01-21	EUR	8 000 000	8 010 693,99	1,34
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL ZCP 17-11-22	EUR	8 000 000	8 105 200,00	1,37
EUROPEAN UNION 2.75% 21/09/2021	EUR	11 000 000	11 354 489,32	1,91
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24	EUR	3 000 000	3 293 437,19	0,55
TALANX FINANZ 8.3673% 15/06/2042	EUR	3 000 000	3 508 800,55	0,59
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>57 572 707,26</b>	<b>9,68</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 0.25% 03-12-21	EUR	5 500 000	5 538 890,65	0,94
ABN AMRO BK 0.5% 17-07-23	EUR	5 000 000	5 110 430,82	0,85
ALLIANZ FI.TV11-080741 EMTN	EUR	900 000	951 667,83	0,16
ALLIANZ FIN II 0.0% 14-01-25	EUR	3 000 000	3 041 460,00	0,52
BMW FIN 0.125% 13-07-22 EMTN	EUR	7 000 000	7 045 274,18	1,18
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 06-11-23	EUR	3 600 000	3 628 353,45	0,61
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	5 000 000	5 027 925,00	0,84
ING GROEP NV 0.75% 09-03-22	EUR	2 000 000	2 036 240,96	0,34
KPN 4.25% 03/22	EUR	4 000 000	4 336 503,56	0,73
NATI LE 9.0 08-42	EUR	2 000 000	2 357 976,44	0,40
RABOBK 0.75% 29-08-23	EUR	3 000 000	3 084 017,05	0,52
RDSALN 0 1/2 05/11/24	EUR	3 250 000	3 343 141,66	0,57
RELX FINANCE BV 0.0% 18-03-24	EUR	900 000	903 352,50	0,15
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.0% 20-02-23	EUR	5 400 000	5 430 510,00	0,92
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.125% 05-06-22	EUR	2 600 000	2 618 389,48	0,44
VOLK INT 0.875% 16-01-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 083 706,07	0,52
VOLK INTE FINA NV 2.5% PERP	EUR	2 000 000	2 068 093,01	0,35

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VONO FINA BV 4.0% PERP	EUR	3 000 000	3 112 026,58	0,52
VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06-04-23	EUR	3 300 000	3 326 741,08	0,56
VONOVIA FINANCE BV 0.75% 25-01-22	EUR	2 500 000	2 545 250,41	0,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>68 589 950,73</b>	<b>11,54</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BRISA CONC ROD 3.875% 04/21	EUR	3 000 000	3 110 294,59	0,52
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	5 200 000	6 067 224,30	1,03
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>9 177 518,89</b>	<b>1,55</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZE 0.25% 12-05-21 EMTN	EUR	4 000 000	4 009 020,55	0,68
BARCLAYS 1.5% 03-09-23	EUR	5 000 000	5 242 704,45	0,88
BARCLAYS 6% 10-21	EUR	3 000 000	3 180 043,77	0,53
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	4 000 000	4 090 884,93	0,69
CRED SUIS SA 1.375% 31-01-22	EUR	6 550 000	6 761 880,87	1,13
DIAGEO FINANCE PLC 0.25% 22-10-21	EUR	1 650 000	1 657 777,60	0,28
GSK CAP 0.125% 12-05-23 EMTN	EUR	3 750 000	3 784 631,51	0,64
HSBC E3R+0.5% 05-10-23 EMTN	EUR	5 000 000	5 023 475,00	0,85
VODA 1.75% 25-08-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 172 475,14	0,53
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>36 922 893,82</b>	<b>6,21</b>
<b>SUEDE</b>				
SKAN ENS 0.75% 24-08-21 EMTN	EUR	5 200 000	5 254 695,81	0,88
TELIA COMPANY AB 3.0% 04-04-78	EUR	2 000 000	2 152 329,86	0,36
VOLVO TREASURY AB 0.1% 24-05-22	EUR	1 650 000	1 656 549,14	0,28
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>9 063 574,81</b>	<b>1,52</b>
<b>SUISSE</b>				
UBS GROUP AG 1.75% 16-11-22	EUR	3 000 000	3 121 401,78	0,52
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 121 401,78</b>	<b>0,52</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>588 823 123,55</b>	<b>99,01</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>588 823 123,55</b>	<b>99,01</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC Monétaire	EUR	1 461	4 464 036,99	0,75
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 464 036,99</b>	<b>0,75</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 464 036,99</b>	<b>0,75</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 464 036,99</b>	<b>0,75</b>
<b>Créances</b>			<b>10 960 919,83</b>	<b>1,85</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 149 157,13</b>	<b>-1,88</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 603 846,57</b>	<b>0,27</b>
<b>Actif net</b>			<b>594 702 769,81</b>	<b>100,00</b>

Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND K	EUR	57 152	1 002,16
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD	EUR	24 724,67000	98,37
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND S	EUR	322 632,132	1 019,66
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC EUR	EUR	9 254,42500	13 063,00
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AC	EUR	152 546,11600	330,56

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND BC	EUR	1 425,891	99,98
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND R	EUR	13 663,220	1 042,90
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND ZC	EUR	8 978,525	1 013,56
Parts HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND IC USD	USD	1 067,66600	12 844,23

# FCP HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	8 900,88	EUR	0,36	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	8 900,88	EUR	0,36	EUR



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part ID (EUR): Code ISIN: FR0010495051

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.

L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.

Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellés en euros.

La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.

Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :

- la *gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
- la *gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie *investment grade* (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- Sommes distribuables de la part ID (EUR) : le résultat net est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées ou distribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de *Swing Pricing* avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de *Swing Pricing*) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.30%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part ID (EUR) a été créée le 16 août 2008.
- ▶ La part ID a été activée le 27 mai 2009.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part ID (EUR) est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.**



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part AD (EUR): Code ISIN: FR0010503565

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la *gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la *gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Sommes distribuables de la part AD (EUR) : le résultat net est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées ou distribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro  
Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
  - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



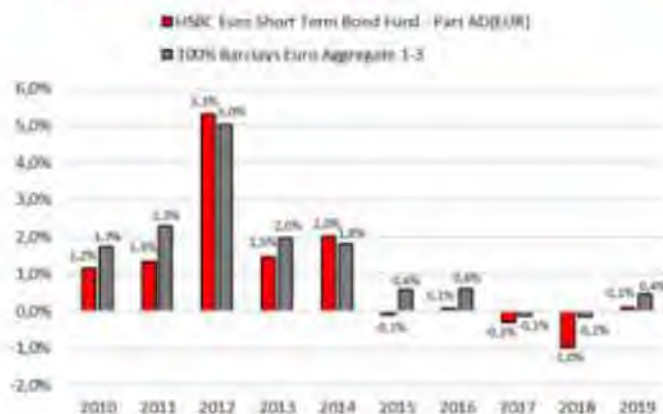
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.70%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part AD (EUR) a été créée le 16 août 2007.
- ▶ La part AD (EUR) a été activée le 24 septembre 2007.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part AD (EUR) est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part IC (USD): Code ISIN: FR0010788836

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 years USD Hedged sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 years USD Hedged est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*. L'indice prend en compte la couverture du risque de change.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la *gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la *gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie *investment grade* (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le risque de change sera couvert.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Les sommes distribuables de la part IC (USD) sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro  
Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
  - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



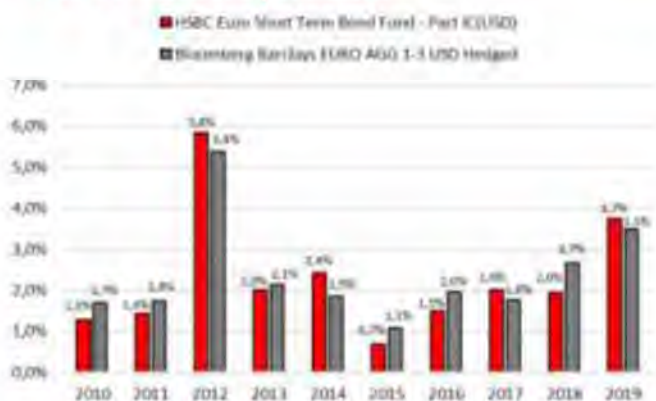
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.35%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créée le 18 décembre 1992.
- ▶ La part IC (USD) a été créée le 9 septembre 2009.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en USD.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part IC (USD) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part R (EUR): Code ISIN: FR0011412642

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

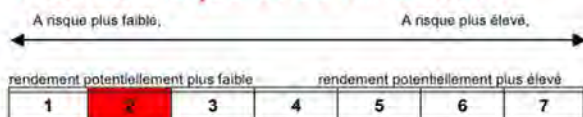
- ▶ Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euros », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellés en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de

leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Les sommes distribuables de la part R (EUR) sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

### Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



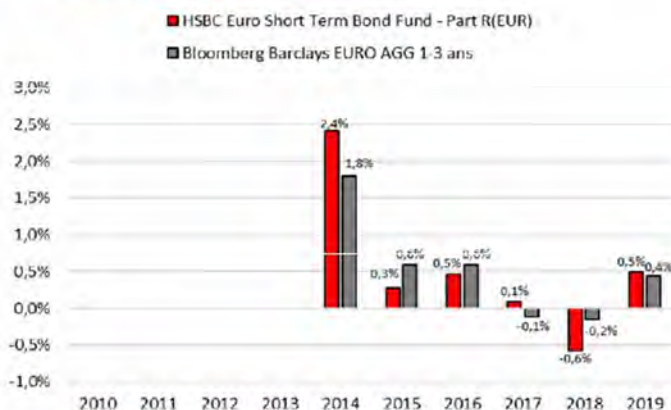
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.30%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commission de souscription.

## Performances passées



- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part R a été créée le 18 février 2013 .
- ▶ La part R a été activée le 31 mai 2013.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais .
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part R (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais sur le site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/de](http://www.assetmanagement.hsbc.com/de)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC(USD) (Code ISIN : FR0010788836)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part K (EUR) : Code ISIN : FR0011994904

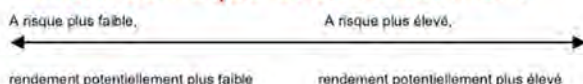
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Sommes distribuables de la part K (EUR) : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés ou distribués chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



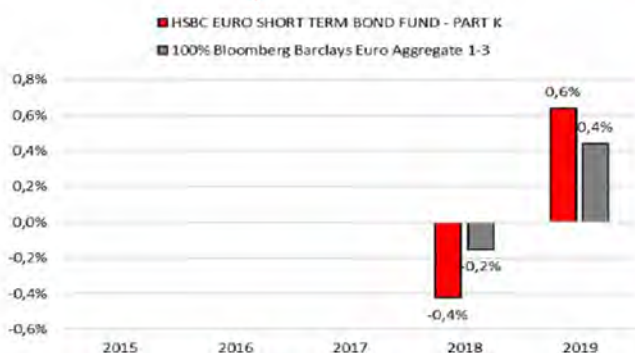
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%, à l'exception de HSBC Assurances-vie (France)
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.14%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de frais de souscription.

## Performances passées



- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part K (EUR) a été créée le 26 juin 2014.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part K (EUR) est une part de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC(USD) (Code ISIN : FR0010788836)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part S (EUR) : Code ISIN : FR0011994938

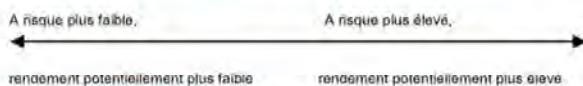
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie *investment grade* (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- Les sommes distribuables de la part S (EUR) sont intégralement capitalisées.
- La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro.  
Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

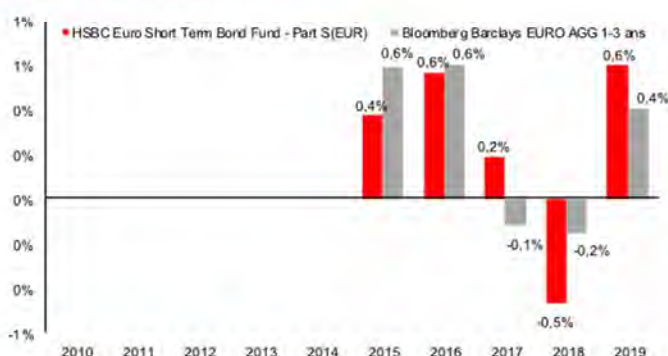
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.20%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.

▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.

▶ La part S (EUR) a été créée le 26 juin 2014.

▶ La part S (EUR) a été activée le 12 septembre 2014

▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part S (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part ZC (EUR) : Code ISIN : FR0013015534

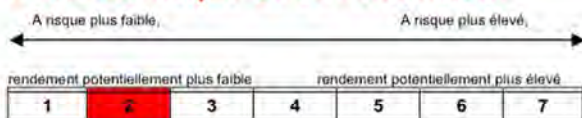
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euros », a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellés en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Les sommes distribuables de la part ZC (EUR) sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



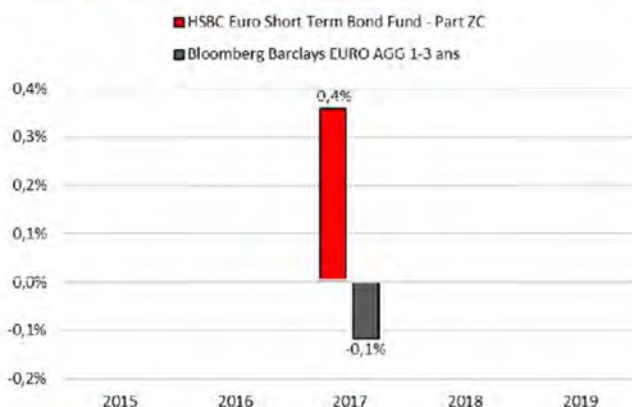
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,02%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les OPC et mandats gérés par une entité du groupe HSBC sont exonérés de commissions de souscription.

## Performances passées



## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : La part ZC (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Les documents d'information sont également disponibles en Allemand sur le site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/de](http://www.assetmanagement.hsbc.com/de)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC(USD) (Code ISIN : FR0010788836)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.

▶ Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.

▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis

▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.

▶ La part ZC a été créée le 15 octobre 2015.

▶ La part ZC est inactive.

▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part BC (EUR); Code ISIN: FR0013287075

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la *gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la *gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
  - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie *investment grade* (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
  - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Les sommes distribuables de la part BC (EUR) sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro. Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
  - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.33%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part BC (EUR) a été créée le 2 novembre 2017.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion au par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part BC (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».



## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part IC (EUR): Code ISIN: FR0010495044

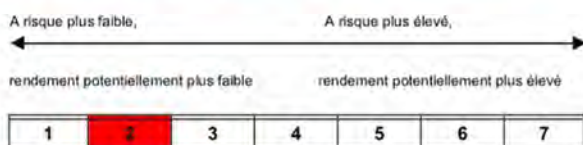
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle.
- ▶ L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.
- ▶ La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
  - la *gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
  - la *gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
    - Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie *investment grade* (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
    - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
  - ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
  - ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de litratisation et des obligations foncières.
  - ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
  - ▶ Les sommes distribuables de la part IC (EUR) sont intégralement capitalisées.
  - ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
  - ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
  - ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
  - ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



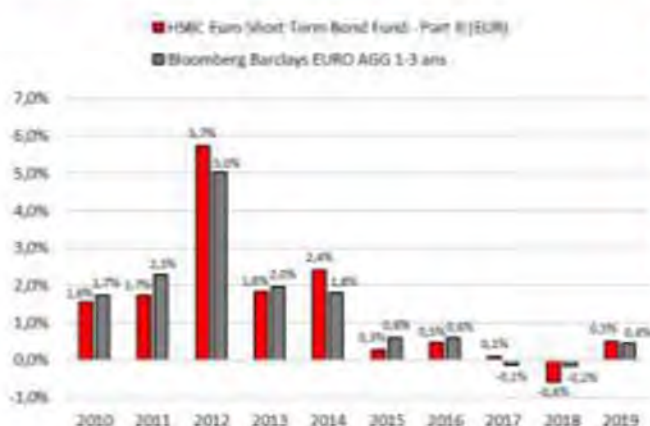
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.30%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part IC (EUR) a été créée le 12 juin 2008.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr). Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part IC (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AC (EUR) (Code ISIN : FR0000972473)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)  
HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)

- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part K (USD); Code ISIN: FR0014000JU3

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle. L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.

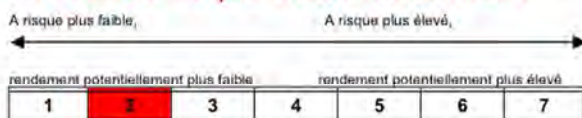
Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.

La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.

Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :

- la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
- la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
- Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- Sommes distribuables de la part K (USD) : le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés ou distribués chaque année sur décision de la société de gestion.
- La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,15%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part K (USD) a été créée le 4 décembre 2020.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en USD.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part K (USD) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).:
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part X (EUR) (Code ISIN : FR0014000N21)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

## HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Part X (EUR); Code ISIN: FR0014000N21

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de surperformer l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles de très faibles niveaux des taux d'intérêt, et compte tenu d'un investissement du portefeuille en obligations et titres de créance à taux fixes émis par des émetteurs publics ou privés de la zone Euro dont la durée de vie résiduelle est majoritairement limitée, le rendement du portefeuille est susceptible d'être inférieur aux frais totaux prélevés, ponctuellement ou de façon structurelle. L'indicateur de référence Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.

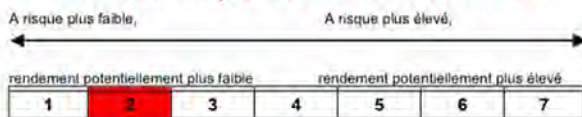
▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement libellées en euros.

La composition du portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en œuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.

▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :

- la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
- la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

### Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :
- Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition ou jugés équivalents par la Société de Gestion. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- ▶ La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- ▶ Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- ▶ Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- ▶ Les sommes distribuables de la part X (EUR) sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 an minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (Cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le <b>maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,25%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ La part X (EUR) a été créée le 4 décembre 2020.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les documents d'information sont également disponibles en allemand et en anglais.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion
- ▶ Fiscalité : la part X (EUR) est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).:
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (USD) (Code ISIN : FR0010788836)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part AD (EUR) (Code ISIN : FR0010503565)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part IC (EUR) (Code ISIN : FR0010495044)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ID (EUR) (Code ISIN : FR0010495051)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part R (EUR) (Code ISIN : FR0011412642)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (EUR) (Code ISIN : FR0011994904)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part K (USD) (Code ISIN : FR0014000JU3)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part S (EUR) (Code ISIN : FR0011994938)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part ZC (EUR) (Code ISIN : FR0013015534)
  - HSBC Euro Short Term Bond Fund, part BC (EUR) (Code ISIN : FR0013287075)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 décembre 2020.



# Démarche ESG - Climat

*Environnement, Social / Sociétal, Gouvernance*

## Au 31.12.2020

La politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de HSBC Asset Management <sup>(1)</sup> décrite ci-après s'inscrit dans le cadre de l'article 173 VI de la loi n°2015-992 sur la transition énergétique pour la croissance verte qui invite les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.



(1) HSBC Global Asset Management est un groupe de sociétés de gestion détenues par HSBC Holdings Plc présentes dans 25 pays et territoires à travers le monde, qui fournissent du conseil en investissement et des activités de gestion de fonds, HSBC Asset Management est le nom de la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC. HSBC Global Asset Management (France), filiale de HSBC Global Asset Management, est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financier (no. GP99026).



# Table des matières

---

Faits marquants 2020	2
Processus d'intégration des enjeux ESG	4
Transition énergétique, empreinte carbone et biodiversité	7
Actions d'engagement 2020	12
Informations importantes	14

---

## Faits marquants 2020

Alors que le Groupe HSBC s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050, HSBC Asset Management confirme un rôle toujours plus actif en 2020 avec le développement de solutions et de méthodologies qui favorisent l'atténuation du risque climatique. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser. Compte tenu de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients, il est de notre responsabilité d'évaluer la résilience des investissements au risque climatique et de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone.

Cela s'est traduit par le développement de solutions thématiques au sein desquelles le critère environnemental prédomine. Fin 2017, nous lançons une stratégie d'investissement bas carbone déclinée sur les obligations et les actions internationales. En 2018, l'objectif du fonds HSBC Europe Equity Green Transition a évolué pour se concentrer sur les investissements dans des entreprises européennes qui favorisent la transformation du modèle énergétique et écologique à long terme.

En 2019, nous avons encore intensifié notre offre de finance durable en lançant une gamme complète de solutions labellisées ISR, **HSBC Responsible Investment Fund** <sup>(1)</sup>, une SICAV de droit français qui regroupe sept compartiments labellisés ISR déclinés sur toutes les classes d'actifs incluant une nouvelle offre de gestion diversifiée. Cette offre inédite permet d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable sur cinq profils de risque, allant d'un profil modéré au plus dynamique.

Malgré un contexte inédit de 2020, nous notons cette année encore une forte collecte nette (+391 millions EUR en 2020) <sup>(2)</sup> - en ligne avec la collecte 2019 - sur les OPC ISR de la gamme HSBC Finance Durable incluant les FCPE socialement responsables ainsi que notre offre de solutions bas-carbone et changement climatique <sup>(3)</sup>.

### Une offre innovante, diversifiée et ambitieuse au service de la transition bas-carbone

En 2020, en collaboration avec l'IFC - membre du World Bank Group, nous venons de lancer REGIO, un fonds d'obligations vertes émises par les entreprises non financières des pays émergents, qui a levé 474 millions de dollars pour soutenir des investissements respectueux du climat dans les pays en développement.

Depuis Juin 2020, nous proposons une nouvelle génération d'ETFs actions durables visant une triple optimisation : maximisation de la performance ESG, réduction de l'intensité carbone et de l'exposition aux réserves de carburants fossiles.

### Ambition Climat

Fin 2019, 12 investisseurs institutionnels, coordonnés par la Caisse des dépôts, avec le soutien de la Fédération Française de l'Assurance ont lancé l'appel d'offre « Ambition Climat » à la recherche de stratégies actions et obligations contribuant de manière progressive à la réduction des émissions de carbone et à l'atténuation du réchauffement climatique en adoptant une démarche d'alignement volontariste et dynamique avec le scénario 2°C, dans le respect des Accords de Paris sur le Climat.

En juin 2020, HSBC Global Asset Management (France) a été retenu pour gérer la stratégie obligataire grâce une approche originale construite autour du budget carbone d'un Européen et qui privilégie les secteurs de la transition énergétique jugés les plus impactants. Cet « objectif climat » est mesuré à l'aide d'un score climat propriétaire basé en partie sur l'indicateur de carbone évité développé par Carbon4 Finance.

(1) HSBC Responsible Investment Funds (HSBC RIF) est une SICAV de droit français qui regroupe nos solutions d'investissement responsable dotées d'un Label d'Etat. Cette SICAV, composée de 7 compartiments depuis le 30 septembre 2019, représente plus de 2 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2020.

(2) Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisé par HSBC Global Asset Management (France) soit via les OPC ouverts de la gamme Finance Durable distribués au sein des marchés définis ci-après dès lors que ces OPC y sont enregistrés soit via les fonds d'épargne salariale socialement responsables. Pour rappel les marchés couverts par HSBC Global Asset Management (France) sont : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte. Données au 31 décembre 2020.

(3) Au 31 décembre 2020

## HSBC Pollination Climate Asset Management

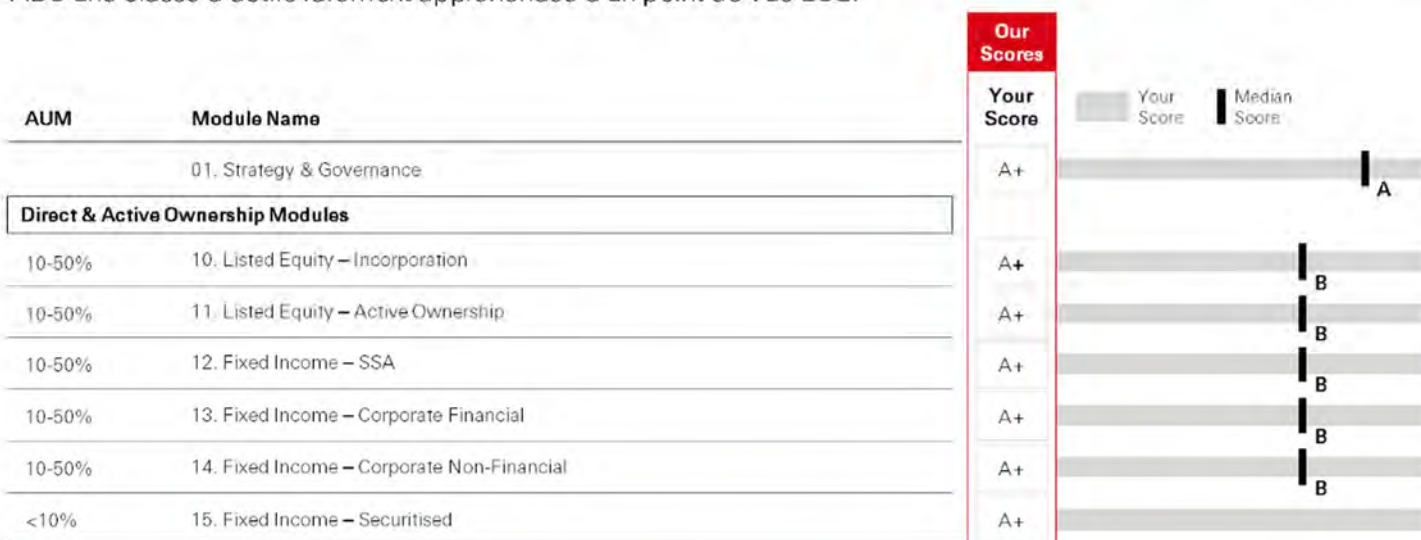
Nous jouons également un rôle moteur dans le développement de nouvelles classes d'actifs. En août 2020, nous avons créé la joint-venture HSBC Pollination Climate Asset Management. Cette joint-venture passionnante avec Pollination, une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique, avec l'ambition de devenir le plus grand gérant de fonds de « capital naturel » au monde. HSBC Pollination Climate Asset Management a pour but de proposer et de gérer des fonds investissant dans un large éventail d'activités visant à préserver, protéger et renforcer la nature et la biodiversité sur le long terme et à lutter contre le changement climatique.

## Recherche ESG sur les actifs obligataires

En 2020, nos travaux de recherche quantitative confirment que l'intégration des facteurs ESG a eu un impact positif sur les stratégies obligataires pendant la crise suscitée par la pandémie de la Covid-19. Néanmoins, nous pensons que l'analyse faite dans des circonstances sans précédent ne devrait pas être le seul moteur des allocations obligataires à long terme, d'où la décision de remettre ces résultats en perspective en examinant, en détail, sur une période plus large de 2007 à juin 2020. Les principaux résultats ont été publiés dans un papier de recherche « The impact of ESG integration in fixed income portfolios' performance »<sup>(4)</sup>.

## Principes pour un Investissement Responsable (PRI)

La qualité de notre démarche d'intégration des facteurs ESG a, de nouveau, été soulignée lors de la dernière évaluation annuelle des PRI, qui classe et note les signataires sur la qualité de la mise en œuvre des six principes pour un investissement responsable. Ainsi, en 2020, HSBC Asset Management obtient de nouveau le score "A+" dans les principaux domaines évalués -gouvernance stratégique, gestion actions, gestion obligataire...- et se classe dans les dix premiers percentiles d'un groupe de plus de 500 gestionnaires d'actifs dans chaque catégorie, y compris pour les ABS une classe d'actifs rarement appréhendée d'un point de vue ESG.



Source : UN PRI, 2020

<https://reporting.unpri.org/surveys/PRI-reporting-framework-2020/D2EE0699-6849-4DEC-A5A3-B64E2B6209A7/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=en&a=1>

(4) [www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/news-and-articles/impact-esg-integration-fixed-income-portfolios-performance.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/news-and-articles/impact-esg-integration-fixed-income-portfolios-performance.pdf)



# Processus d'intégration des enjeux ESG

## Investir de manière durable dans un monde en perpétuel changement

Nous sommes encore plus convaincus aujourd'hui de la nécessité d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement pour protéger la valeur créée pour nos clients et accompagner la transition vers une économie et une société durables.

Figurant parmi les premiers signataires des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) dès 2006, nous nous sommes dès lors engagés à intégrer les facteurs ESG dans nos décisions d'investissement. Aux côtés de critères traditionnels tels que la rentabilité, la qualité du crédit, la valorisation ou la solidité financière, l'analyse ESG nous permet une véritable évaluation à 360° des instruments financiers dans lesquels nous investissons. Nous n'établissons pas de hiérarchie globale entre les trois facteurs E, S et G : ils contribuent également à éclairer nos décisions d'investissement en vue d'obtenir des résultats financiers positifs pour nos clients et, plus précisément, de meilleurs rendements ajustés au risque sur le long terme. L'intégration ESG consiste à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des investissements. Comprendre les risques et opportunités des émetteurs renforce notre « citoyenneté » car cela nous aide à appréhender les défis les plus urgents auxquels nos économies sont aujourd'hui confrontées. Notre approche d'investissement, les produits que nous proposons et le rôle que nous jouons pour rendre le système financier plus durable participent de cette approche.

## Notre philosophie

Chez HSBC Asset Management, nous pensons que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir d'importantes répercussions sur les fondamentaux et les performances des entreprises. En évaluant la stratégie des entreprises et des États pour gérer leur impact sur l'environnement, les relations qu'ils entretiennent avec leurs parties prenantes ainsi que l'ensemble de leurs activités, nous sommes en mesure d'identifier des risques et des opportunités potentiels, souvent sous-estimés par les marchés financiers.

## Une culture de l'investissement qui intègre les enjeux ESG

De la même manière que nous comptons parmi les premiers signataires des PRI en juin 2006, nous nous sommes engagés auprès du Montréal Carbone Pledge dès septembre 2015. Nous nous sommes dès lors inscrits dans une démarche de progrès en optant pour l'intégration systématique des critères ESG dans l'ensemble de nos décisions d'investissement et de gestion du risque climatique.

L'intégration ESG désigne la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, et Gouvernance dans la gestion financière. Les facteurs ESG sont des critères d'analyse qui complètent les critères financiers traditionnels.

L'intégration ESG suppose le développement d'une vision holistique de l'entreprise : son attractivité financière est mesurée par les critères de l'analyse financière traditionnelle puis nuancée et appréciée à l'aide de critères extra-financiers ESG, vecteurs de risque ou d'opportunité.

Chez HSBC Asset Management, l'intégration ESG s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents, à toutes les classes d'actifs : actions, obligations, monétaires et diversifiées. Nous sommes convaincus que les enjeux ESG ont un impact financier sur la profitabilité, la valorisation et les spreads de crédit des émetteurs.

La recherche et l'analyse ESG sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur. L'analyse

ESG/Carbone est également utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies Investissement Socialement Responsable (ISR) et les stratégies bas-carbone.

En outre, l'investissement inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Les thématiques ESG font partie intégrante de notre sélection des titres financiers et du contrôle des portefeuilles. Le suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii.

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes. Ces organismes sont présentés ci-après. L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- ◆ **MSCI ESG Research** couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit plus de 9 100 émetteurs ;
- ◆ **Sustainalytics** assure le suivi de 23 000 entreprises au regard de leur conformité aux 10 principes du Pacte mondial des Nations-Unies ;
- ◆ **ISS-Ethix** suit 6 000 émetteurs et nous fournit la listes des entreprises identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; **ISS-Ethix** fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde ;
- ◆ **Trucost**<sup>(5)</sup> : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- ◆ **RepRisks** : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- ◆ **Carbon4 Finance** suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres de tous les portefeuilles de gestion active<sup>(6)</sup>. Fin décembre 2020, plus de 17 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC. Selon nous, si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels nous investissons, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients. Compte tenu de notre approche d'intégration ESG, nous examinons dans le détail les points suivants :

- **L'engagement des entreprises** vers une réduction des émissions carbone, l'adoption de principes rigoureux en matière de droits de l'Homme, notamment le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques strictes de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin notamment de réduire le travail des enfants et le travail forcé. Nous mettons également l'accent sur la solidité de la gouvernance d'entreprise et la structure des politiques, qui incluent le niveau d'indépendance et de diversité du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption.
- **L'engagement des gouvernements** à gérer les ressources (notamment les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les nouvelles technologies, réglementations et politiques (y compris le changement climatique, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin), la stabilité politique et la gouvernance.

(5) Trucost est le nom commercial de S&P Trucost Limited, une société anonyme enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 3929223 et dont le siège social est au 20 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LJ, Royaume-Uni.

(6) Historiquement, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) privilégie les positions longues sur les actions et les obligations. En revanche, les méthodologies d'intégration ESG dédiées aux classes d'actifs alternatifs telles que les hedge funds et les fonds de capital investissement, sont encore en cours de développement et seront finalisés en 2021.



Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.

Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur des Banques.

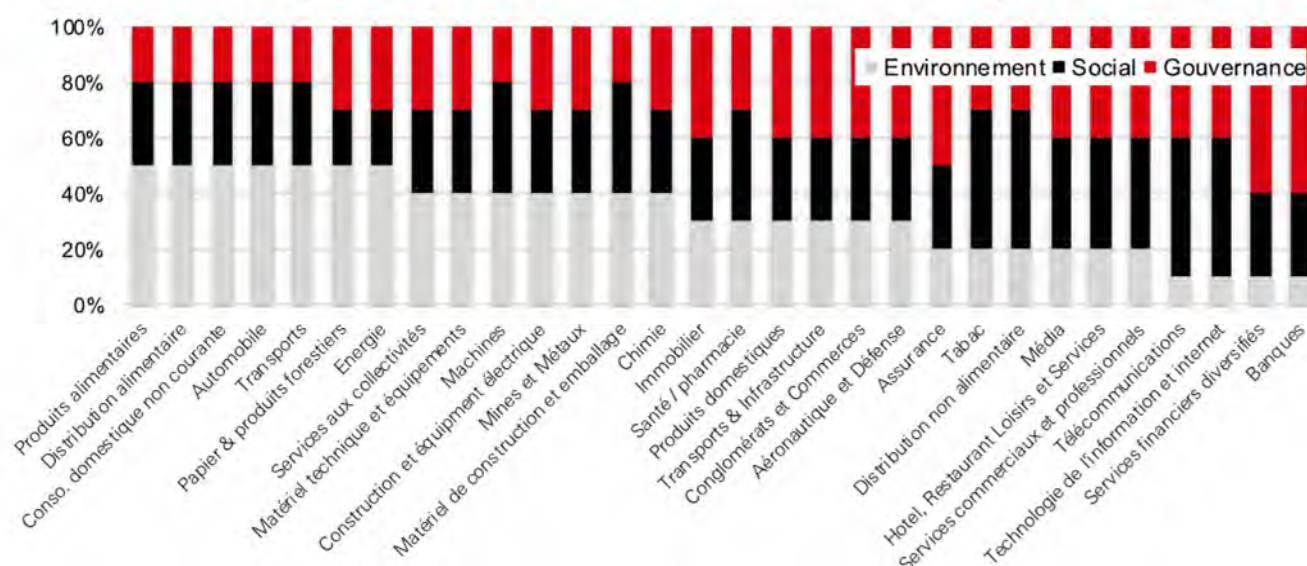
Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignées sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classés dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cet examen approfondi conduit à la décision de conserver ou d'acquérir les titres « High Risk » dans nos portefeuilles. Cette phase d'analyse renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et doit notamment permettre de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ».

## Notation ESG : méthodologie

Nous attribuons ainsi une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.

Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille. Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

## Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Source : - SBC Asset Management au 31.12.2020. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.



# Transition énergétique, empreinte carbone et biodiversité

## Définir les risques climatiques

En décembre 2015, la communauté internationale s'est réunie à Paris et s'est accordée sur un objectif visant à limiter à moins de 2°C le réchauffement planétaire. Satisfaire aux engagements de l'Accord de Paris impose de substantielles réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours des prochaines décennies grâce à une transition vers une économie à faible intensité carbone.

Le groupe de travail sur la divulgation d'informations financières en rapport avec le climat (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures, TCFD<sup>(7)</sup> du Conseil de stabilité financière (FSB), initié par Mark Carney en décembre 2015, a classé les risques induits par le changement climatique en deux grandes catégories : risques de transition et risques physiques. Ces risques diffèrent selon les classes d'actifs et au sein de chaque classe d'actifs.

- ◆ **Les risques de transition** sont liés aux conséquences et aux coûts des changements d'ordre politique, juridique, technologique et de marché nécessaires pour limiter le changement climatique et pour s'y adapter. Concrètement, cela se traduira par un prix élevé des émissions de carbone. Les entreprises qui ne tiendraient pas compte des répercussions de la transition vers une économie bas-carbone s'exposent à des risques financiers et des risques de réputation susceptibles de nuire à leurs notations crédit et aux niveaux de valorisation des actions.
- ◆ **Les risques physiques** sont liés i) aux conséquences physiques du changement climatique telles que l'augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements climatiques extrêmes comme les périodes de sécheresse, inondations, tempêtes (risques graves) ou ii) à l'évolution à plus long terme des tendances climatiques (risques chroniques) tel qu'un changement des régimes des précipitations impactant les rendements agricoles et, ce faisant, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. La vulnérabilité des infrastructures clés et les conséquences en termes de santé publique peuvent aussi considérablement compromettre la productivité et la viabilité économique.

Les investisseurs peuvent ajuster leurs expositions de manière à atténuer les risques climat dans leurs allocations. Ils peuvent également apporter leur soutien financier aux efforts des économies et des entreprises qui se préparent à relever ces défis. Ces deux options impliquent une capacité à identifier les entreprises les plus vulnérables et c'est là que la mesure l'empreinte carbone entre en jeu.

## Politique, objectifs de gestion du risque climat

Le changement climatique est un des aspects important de l'approche d'intégration des enjeux du développement durable dans la gestion d'actifs. Le risque climatique est géré à trois niveaux :

- (1) Évaluation des enjeux climatiques au niveau des entreprises. L'investissement inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. La recherche et l'analyse ESG / climat sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur.
- (2) Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles. Les outils décisionnels utilisés par les gérants de portefeuille intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à tout moment à des évaluations très précises de leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion. L'analyse carbone est utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies Investissement Socialement Responsable (ISR) et des stratégies bas-carbone.

(7) La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail nommé par le Financial Stability Board (FSB) en décembre 2015. Présidé par Michael Bloomberg, il est composé de 32 membres issus du secteur financier et non-financier (gestionnaires d'actifs, fonds de pension, groupes privés, entreprises d'audit et de consulting, agences de notation).



- (3) Recherche macro/sectorielle sur les enjeux climatiques. L'analyse de ces problématiques, notamment les risques inhérents à la transition et leur impact sur les marchés financiers, est un domaine de recherche qui évolue rapidement. Nous faisons office de pionnier en la matière grâce à nos travaux de recherche, notamment les études réalisées sur les différents scénarios de transition vers une économie bas-carbone, notre collaboration avec des experts extérieurs et des initiatives sectorielles. Nous partageons les conclusions de nos travaux avec toutes nos équipes d'investissement afin qu'elles prennent des décisions plus avisées. Notre suivi est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii.

## Engagement en matière de changement climatique

Dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques en termes de reporting climat, de gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique et à notre politique en la matière, est une étape importante de notre processus. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives et utilisons nos décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

- ◆ **Actions d'engagement collaboratives.** Nous sommes conscients que sans action concertée face au changement climatique, les avoirs, les portefeuilles et la valeur des actifs financiers seront affectés à court, mais surtout à moyen et long terme. Le Groupe HSBC soutient fermement l'Accord de Paris sur le Climat et a défini sa propre position dans sa politique de lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, HSBC Asset Management figure parmi les fondateurs de l'initiative Climate Action 100+ lancée à l'occasion du 2ème anniversaire de l'Accord de Paris, « One planet Summit ». Climate Action 100+ est une initiative quinquennale d'investisseurs qui vise à nouer des contacts avec les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Nous siégeons au Comité exécutif du Climate Action 100+ et, en 2019, nous avons co-déposé des résolutions d'actionnaires lors des assemblées d'ExxonMobil et de BP. Ces engagements groupés ont ainsi contribué à l'amélioration de la gouvernance, de la gestion et de la communication du risque climatique.

En 2020, nous avons de nouveau joué un rôle actif dans l'initiative collective quinquennale Climate Action 100+ menée par des investisseurs pour accélérer la transition vers les énergies propres et contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. Nous avons présidé le comité de pilotage mondial et sommes intervenus en tant que chef de file ou d'interlocuteur de onze entreprises, tout en nous joignant à d'autres initiatives collectives.

Dans la continuité des initiatives d'engagement collectives pour le climat, HSBC Asset Management a rejoint, le 10 juillet 2019, huit des plus grands gérants d'actifs mondiaux pour fonder l'initiative « One Planet Asset Managers » et s'engager à coopérer et intégrer le critère climat dans ses investissements. Cette initiative vient soutenir la démarche initiée en 2018 par six fonds souverains engagés dans la lutte contre le changement climatique « One Planet Sovereign Wealth Funds ».

- ◆ **Exercice des droits de vote.** Notre capacité d'influence est également en œuvre quand nous exerçons nos droits de vote pour signifier nos inquiétudes en termes de risque climat et pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques et à faire face au réchauffement climatique.

## Que révèle l'empreinte carbone des investissements ?

Le GHG Protocol<sup>(8)</sup>, norme de comptabilisation permettant de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise tout au long de la chaîne d'approvisionnement selon trois catégories : les émissions directes (Scope 1), les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou achetée par l'entreprise (Scope 2) et les émissions résultant des activités de l'entreprise provenant de ses fournisseurs ou de l'utilisation de ses produits (Scope 3).

(8) Le GHG Protocol (standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre - GES) a défini des standards de reporting des émissions carbonées pour les entreprises. Pour obtenir de plus amples informations et les définitions complètes, veuillez-vous reporter à la méthode de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES pour les entreprises : le GHG Protocol « A Corporate Accounting and Reporting Standard » (2015) du Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (World Business Council for Sustainable Development, WBCSD) et du World Resources Institute (WRI), que vous pouvez consulter à l'adresse suivante [www.ghgprotocol.org/standards/scope-3-standard](http://www.ghgprotocol.org/standards/scope-3-standard)



Le volume des émissions des GES annuel mesuré en tonnes équivalent CO2 d'émissions de dioxyde de carbone définit l'empreinte carbone. L'analyse de l'empreinte carbone peut-être réalisée à deux niveaux :

- Au niveau de l'entreprise / de l'émetteur – Le volume d'émissions de GES rapporté au chiffre d'affaires permet de calculer l'intensité carbone d'une entreprise et permet la comparaison entre les différents secteurs d'activité
- Au niveau du portefeuille ou du fonds – l'empreinte carbone est souvent mesurée par million d'euros investi et constitue une mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée par la capitalisation boursière et par le montant investi dans le portefeuille

## Comment calculons-nous l'empreinte carbone des portefeuilles et des fonds HSBC ?

Les calculs de l'empreinte carbone s'appliquent en priorité aux portefeuilles et aux fonds actions, obligataires, monétaires et diversifiés dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros.

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer exclusivement sur les données carbonées fournies par Trucost, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données ESG liées aux impacts environnementaux et aux émissions de GES publiées par les entreprises. Lorsque la donnée n'existe pas ou qu'elle est partielle, Trucost utilise un modèle interne pour estimer les émissions carbonées. Ces données couvrent environ 15 000 entreprises/émetteurs et sont révisées à un rythme mensuel. Ces données ne couvrent pas aujourd'hui les émissions carbonées des émetteurs gouvernementaux et supranationaux. En conséquence, nous ne produisons pas de données carbone pour les émetteurs gouvernementaux, les obligations municipales, les organismes supranationaux et les agences, jusqu'à ce que nous disposions de données valides.

### *Intensité Carbone du fonds*

$$= \sum_{k=0}^n \left( \frac{\text{valeur actuelle du titre } (k)}{\text{valeur actuelle du portefeuille ajusté}} \times \text{Intensité carbone de l'entreprise } (k) \right)$$

**k** identifie l'indice du titre dans le portefeuille

**n** est le nombre de titres détenus par le fonds

**Valeur du portefeuille ajusté** correspond à la valeur totale des titres du portefeuille qui disposent de données d'intensité carbone

Nous avons retenu l'indicateur recommandé par le TCFD, soit l'intensité carbone moyenne pondérée exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires.

**Méthodologie.** Le périmètre d'analyse des émissions de GES intègre les émissions directes de CO<sub>2</sub> (Scope 1 : émissions opérationnelles directes) et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise (Scope 2 : achats d'électricité, de vapeur ou de chaleur).

Dans le cas d'un fonds diversifié, la part détenue se calcule au niveau de l'entreprise (valeur d'entreprise) : nous agrégeons les actions et les titres obligataires d'un même émetteur. Cette méthodologie contribue à éviter le double comptage et s'appuie sur la méthodologie utilisée dans le cadre de notre adhésion au Montreal Carbon Pledge et qui se base sur la capitalisation boursière des entreprises dans le cadre des fonds actions.

A ce jour, nous ramenons à zéro la contribution des émissions de CO<sub>2</sub> des liquidités et assimilés ainsi que celle des instruments financiers à terme et des obligations vertes.

Dans le cas des fonds de fonds, les contributions des fonds au bilan carbone sont agrégées pour déterminer le poids carbone de la totalité du portefeuille.



## Le risque climatique exige une meilleure communication

Nous participons à la « Campagne de non-divulgateion » initiée par le CDP <sup>(9)</sup> depuis 2014 et nous adressons des lettres aux entreprises appartenant à des secteurs générant beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre (GES), mais qui n'ont pas encore accepté de répondre au questionnaire du CDP. Remplir ces questionnaires (et d'autres) peut certes prendre du temps aux entreprises, mais la base de données du CDP est largement utilisée par les investisseurs, y compris par nous-mêmes, et nous sommes convaincus que le fait de mesurer les émissions de GES permet aux entreprises de mieux les gérer et, au final, de les réduire. Au fil des années, nous avons constaté une augmentation régulière du nombre d'entreprises rendant compte au CDP. En raison du succès de ces campagnes, nous avons décidé de prendre contact avec un nombre accru d'entreprises chaque année : en 2020, nous avons écrit à 342 entreprises contre 155 en 2019. Malgré l'impact de la pandémie de la Covid-19 en 2020, nous avons constaté une augmentation du taux de réponses positives des entreprises sur leurs émissions de GES, notamment.

Nous sommes l'un des premiers signataires des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication de données financières liées au risque climat et nous avons commencé à publier l'empreinte carbone de nos portefeuilles actions dès 2015 après la signature du **Montreal Carbon Pledge**. Le périmètre d'analyse de l'empreinte carbone des investissements couvre, outre les portefeuilles actions et obligations, nos portefeuilles diversifiés et immobiliers, gérés dans cinq centres de gestion majeurs (Londres, Paris, Hong Kong, New-York, Düsseldorf). Nous prenons en compte les actifs investis sur les marchés émergents et développés, qu'ils soient gérés selon une approche active ou passive. En 2019, nous avons encore élargi le périmètre pour inclure les obligations souveraines. Pour analyser l'intensité carbone des portefeuilles, HSBC Asset Management s'est appuyé sur deux fournisseurs de données carbonées reconnus : S&P Trucost et MSCI.

Ainsi, sur un périmètre d'analyse élargi <sup>(10)</sup>, l'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2 selon S&P Trucost) exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires s'établit comme suit, fin 2019 :

- 244 teCO<sub>2</sub>/\$m revenue pour les portefeuilles actions (295 fin 2018)
- 264 teCO<sub>2</sub>/\$m revenue pour les portefeuilles obligataires (228 fin 2018) <sup>(11)</sup>

## Emissions de carbone évitées

HSBC Asset Management a annoncé en octobre 2020, une collaboration avec Carbon4 Finance pour affiner son analyse des entreprises dans lesquelles elle investit ou souhaite investir au regard de leur trajectoire climatique. Si la mesure de l'empreinte carbone des entreprises est désormais un indicateur couramment utilisé, mesurer l'impact réel des stratégies de transition énergétique des entreprises sur le moyen/long terme s'avère difficile. Nous pensons cependant que la mesure des « émissions de gaz à effet de serre économisées » développée par Carbon4 Finance est un excellent moyen d'apprécier la trajectoire climat des entreprises et c'est pourquoi nous avons choisi de l'intégrer. Ce nouvel indicateur climat pourrait au fil du temps jouer un rôle important dans notre processus global d'intégration ESG, ce dernier couvrant toutes les zones géographiques et toutes les classes d'actifs.

(9) Carbon Disclosure Project est une organisation qui publie l'impact environnemental des plus grandes entreprises.

(10) 46,5% du total des actifs sous gestion de HSBC Global Asset Management soit 517,1 milliards de dollars sous gestion totale au 31 décembre 2019

(11) L'intensité carbone des portefeuilles obligataires est difficilement comparable avec les années précédentes car les souverains sont traités de manière distincte en 2020. Les années précédentes, les obligations d'Etat étaient consolidées avec les obligations d'entreprises conduisant à réduire l'intensité carbone totale de la classe d'actifs.

## S'engager pour préserver la biodiversité

Dans la continuité des initiatives d'engagement collectives pour lutter contre le changement climatique (Climate Action 100+, IIGC, One Planet Asset Managers...), nous avons rejoint en septembre 2020, **Finance for Biodiversity Pledge**, qui vise à protéger et restaurer la biodiversité via ses activités de financement et ses investissements. Nous nous sommes engagés à utiliser notre expertise et notre implantation mondiale pour trouver collégialement des approches plus durables en matière d'investissements dans l'agriculture, la foresterie, l'utilisation des terres et d'autres investissements liés à la nature.

## Mesurer l'empreinte de la biodiversité

En outre, HSBC Asset Management participe, en France, depuis septembre 2020, au groupe de travail « B4B + » initié par CDC Biodiversité. Afin de créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, le Club B4B+ propose de co-construire et d'expérimenter le Global Biodiversity Score en étroite collaboration avec ses membres. L'objectif du Club B4B+ est de jouer le rôle d'incubateur de cet indicateur, appelé le Global Biodiversity Score (GBS<sup>™</sup>), et de la méthode de calcul de l'empreinte biodiversité associée.



# Actions d'engagement 2020

## Engagement

Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Sensibilisés aux spécificités locales des pratiques ESG, nous demandons aux entreprises des pays développés et émergents de satisfaire aux :

- ◆ Principes des Global Compact des Nations Unies,
- ◆ Normes de l'Organisation internationale du travail
- ◆ Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE
- ◆ Standards de prévention de la criminalité financière - Financial Crime Compliance (FCC)

## Actionnariat actif

Un actionnariat actif est une composante essentielle de l'approche du Groupe HSBC en matière d'investissement responsable. Le dialogue actionnarial encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et nous utilisons nos droits de vote afin d'exprimer nos inquiétudes en termes d'enjeux ESG et de risque climat. Ces dernières années, les problématiques liées à la durabilité des entreprises, sur le plan environnemental, social ou sociétal, ont pris une part croissante dans les thèmes d'engagement actionnarial. La France et l'Espagne sont les deux précurseurs de ce changement en Europe.

En 2020, nous avons connu une saison particulière en raison de la Covid-19. De ce fait, face à l'impossibilité de tenir des assemblées générales en public, de nombreux Etats européens ont pris des mesures réglementaires afin de déroger à certaines règles.

**Exercice des des droits de vote en 2020** <sup>(12)</sup>. Nous avons participé à 1013 Assemblées Générales sur un périmètre de 1 110, soit un taux de participation de 91 %.

Nous avons rejeté 12% des résolutions proposées par les directions d'entreprises. Les principaux motifs de votes contres ont été :

- Rémunérations des dirigeants et des salariés nous avons rejeté au total 30% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants (29% pour la Fra
- Augmentations de capital : 23%
- Nominations d'administrateurs : 5% (25% pour la France). Les principaux motifs de rejets de candidatures en 2020 (66% des cas) sont liés au faible niveau d'indépendance du Conseil d'Administration.

La France représente à elle seule 46% des votes d'opposition et reste un des pays où le nombre de votes contre est le plus important avec 22% de résolutions rejetées en 2020, toutefois ce taux est en amélioration par rapport à 2019 où les rejets des résolutions représentaient 27% de l'ensemble des résolutions.

<sup>(12)</sup> Pour en savoir plus : [www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-l'exercice.pdf](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-l'exercice.pdf)



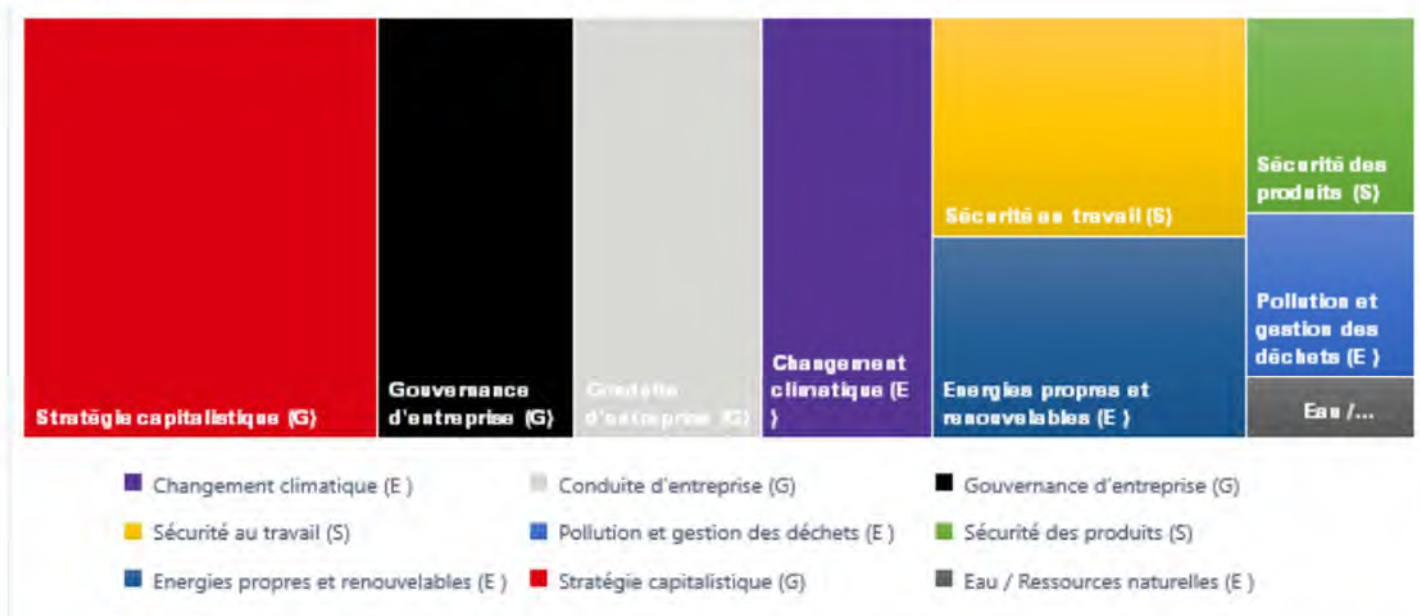
## Questionnement ESG et suivi des titres les plus risqués

Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées.

En 2020, l'équipe de gérants et d'analystes de HSBC Global Asset Management (France) a inclus lors de 773 rencontres avec les sociétés, en présentiel ou à distance, des thématiques ESG. Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été abordés : automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), alimentation et boisson (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), santé (relation laboratoires-médecins), papier (risque de déforestation), pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), finance (paradis fiscaux, protection des données de la clientèle), produits de base (protection de l'environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), distribution (relation avec les producteurs agricoles, ouverture le dimanche), transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost)...

Nous avons également échangé avec les entreprises sur la gestion de la pandémie de la Covid-19, la protection des salariés, les incidences sur l'organisation du travail et sur les conséquences stratégiques à moyen-long terme envisageables.

## Principaux thèmes ESG abordés avec les entreprises en 2020



## Analyse et suivi des valeurs « High Risk ».

Sur les titres les plus risqués de l'univers (zone rouge qui est constituée des 5% des valeurs les plus mal notées en termes ESG), et que nous détenons en portefeuille, nous procédons à une étude approfondie. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le Chief Investment Officer (CIO) d'HSBC Global Asset Management (France) peut décider de vendre un titre si l'entreprise contrevient gravement à un ou plusieurs principes ESG. En 2020, 4 entreprises ont fait l'objet d'une analyse approfondie, qui n'a pas conduit à la vente des titres des sociétés concernées. Elles restent sous « surveillance » et seront revues régulièrement.

## FCC (Financial Crime & Corruption)

Afin de prendre plus explicitement en compte les risques liés à la criminalité financière (FCC), nous procédons à une étude approfondie des sociétés détenues en portefeuille identifiées comme ayant une politique anti-corruption faible. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le CIO de HSBC Global Asset Management (France) peut décider de vendre un titre si l'entreprise n'apporte pas d'explications satisfaisantes. En 2020, aucune entreprise n'a fait l'objet d'une analyse approfondie.



# Informations importantes

Cette publication est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF.

L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

Par conséquent, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document et/ou analyse dans ce document.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour 24/03/2021.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2021.

AMFR2021\_EXT\_ESG\_025. Expire en mars 2022

Bien que les fournisseurs d'informations de HSBC Asset Management, à savoir MSCI ESG Research LLC ainsi que ses filiales (les « Parties ESG »), collectent des informations à partir de sources jugées fiables, aucune des Parties ESG ne saurait garantir l'origine, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données présentées. Sans aucune condition ou garantie quelconque expresse ou implicite, les Parties ESG déclinent expressément toute responsabilité quant à la valeur marchande et l'adéquation des données présentées à toute fin précise. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou omission qui découlerait de l'utilisation de données présentées. Sans préjudice de ce qui précède, aucune Partie ESG ne peut être responsable de dommages directs, indirects, punitifs, consécutifs ou de tout autre dommage quel qu'il soit (notamment les bénéfices perdus) même si elle s'est vu notifier la possibilité de tels dommages.

INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL

Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable. L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter [www.trucost.com](http://www.trucost.com).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Copyright © 2021 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés. Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou

absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement. Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.

Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces informations. LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAINANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter. «Trucost » est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.



# HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Rapport ESG-Climat

31 décembre 2020

## Informations pratiques

### Actif total

EUR 594 702 769.81

### Classification AMF

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

### Indice de référence

100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3

## Notation ESG



(Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net)

	Notes ESG*				Taux de couverture*
	ESG	E	S	G	
Portefeuille	5.39	5.77	5.36	5.29	92.30%
Univers d'investissement**	5.40	5.31	5.72	5.49	93.62%

\*Source : HSBC Global Asset Management (France)

\*\*Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3

### Principales positions dont la note ESG est la plus élevée (1)

Libellé	ESG	Poids
RELX PLC	7.96	0.15%
DIAGEO PLC	7.58	0.28%
KONINKLIJKE KPN NV	7.27	0.73%
CRH PLC	7.18	0.52%
SAP SE	7.13	0.46%

### Principales positions dont la note ESG est la plus faible (1)

Libellé	ESG	Poids
VOLKSWAGEN AG	3.36	1.90%
BCO SANTANDER SA	4.30	1.11%
ABN AMRO GROUP NV	4.35	1.79%
RENAULT SA	4.47	1.03%
CRÉDIT SUISSE GROUP AG	4.48	1.14%

### Principaux secteurs dont la note ESG est élevée (2)

Secteur d'activité	ESG	Poids
Transport	6,91	1,08%
Télécommunications	6,42	2,59%
Services aux collectivités	6,18	3,67%
Technologie	6,04	3,17%
Energie	6,00	3,21%

### Principaux secteurs dont la note ESG est faible (2)

Secteur d'activité	ESG	Poids
Consommation	5,21	17,95%
Finance	5,35	17,43%
Industrie	5,67	4,08%
Immobilier	5,95	2,59%

Nous attribuons une note: une note Environnementale (E), une note Sociale (S), une note de Gouvernance (G), et enfin une note ESG globale du portefeuille.

L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.

La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chaque secteur selon notre processus de notation interne.

La note ESG globale du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur noté du portefeuille. La note ESG globale de l'univers d'investissement est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque émetteur noté de l'univers d'investissement.

(1) Périmètre des positions notées, hors titres gouvernementaux et supranationaux.

(2) Moyenne des notes ESG des titres vifs affectés aux différents secteurs, hors titres gouvernementaux et supranationaux.



### Intensité Carbone

	Intensité Carbone***	Taux de couverture*
Portefeuille	135.0	56.89%
Univers d'investissement**	112.8	31.02%

Les titres gouvernementaux et supranationaux n'ont pas de donnée carbone. Dans le calcul du taux de couverture et de l'intensité carbone sont exclus les liquidités et les produits dérivés.

\*Source : HSBC Global Asset Management (France). Taux de couverture des entreprises avec intensité carbone, exprimé en pourcentage de l'actif net.

\*\*Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3

\*\*\*Intensité carbone exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ du chiffre d'affaires.

Source : Trucost, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) publiées par les entreprises.

#### Principales positions dont l'intensité carbone est la plus faible (3)

Libellé	Intensité Carbone	Poids
NN GROUP NV	0.5	0.40%
CAIXABANK SA	0.8	0.53%
CNP ASSURANCES	0.9	0.54%
EUROPEAN INVESTMENT BANK	1.1	1.89%
ZURICH INSURANCE GROUP AG	1.5	0.54%

#### Principales positions dont l'intensité carbone est la plus élevée (3)

Libellé	Intensité Carbone	Poids
HEIDELBERGCEMENT AG	3 920.7	0.55%
CRH PLC	1 211.1	0.52%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 141.4	0.68%
ENEL SPA	1 122.6	0.85%
ENGIE SA	967.7	0.16%

#### Principaux secteurs dont l'intensité carbone est faible (4)

Secteur d'activité	Intensité Carbone	Poids
Supranationaux	1.1	1.89%
Finance	5.1	16.55%
Technologie	10.8	3.17%
Immobilier	21.7	2.59%
Télécommunications	32.1	2.59%

#### Principaux secteurs dont l'intensité carbone est élevée (4)

Secteur d'activité	Intensité Carbone	Poids
Industrie	696.9	4.08%
Services aux collectivités	643.4	3.67%
Energie	426.2	3.21%
Transport	37.6	1.08%
Consommation	36.5	17.95%

L'intensité Carbone correspond au volume de CO<sub>2</sub> émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

Intensité Carbone d'une entreprise (tonnes de CO<sub>2</sub> / M\$ de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / M\$ du chiffre d'affaires

Scope 1: Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise

Scope 2: Émissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise

L'intensité carbone globale du portefeuille est la somme des intensités carbone des entreprises multipliée par les montants détenus en portefeuille divisé par la somme du montant détenu des entreprises ayant des intensités carbone. Les données carbone sont fournies par Trucost, leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices.

(3) Périmètre des titres dont l'intensité carbone est disponible.

(4) Moyenne des intensités carbone des titres vifs affectés aux différents secteurs.





# HSBC EURO SHORT TERM BOND FUND

Rapport ESG-Climat

31 décembre 2020

## Informations importantes

Indices Bloomberg Barclays et données associées, Copyright © 2021 Bloomberg Index Services Limited, Bloomberg Finance LP, leurs filiales et/ou concédants de licences («Concédants»). Utilisé avec autorisation. Tous droits réservés. Les concédants ne fournissent aucune garantie concernant l'utilisation ou la confiance accordée en de telles données et n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France) et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF.

L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - RCS n°421 345 489 (Nanterre). SGP agréée par l'AMF (n° GP-99026). Adresse postale: 75419 Paris cedex 08. Adresse d'accueil: Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France). Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr).

Document mis à jour le 20/01/21.

Copyright © 2021. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.

